

PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboïr, sur la convocation en date du 27 mars 2023 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :

- Mme Héléne MOISON donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI.

ÉTAIENT ABSENTES NON REPRÉSENTÉES : Mme Sandrine FATTORI, Mme Kaoutar MECHALLAL.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION : M. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Eric PEZON, Directeur du Pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, M. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mme Assétou TAJCHNER, Directrice du Pôle Citoyenneté, Mme Ahdidja BONNEFOND, Directrice du Pôle des Solidarités, Mme Maryse PAGÉNOT, Responsable du Pôle Finances, Mme Julie DUCOURNEAU, Secrétariat du Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Nathalie BOUCHET est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2023,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122,22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Tableau des effectifs,
- Attribution de prestations sociales pour les agents de la commune et convention de partenariat entre la commune et le Comité des Œuvres Sociales du personnel,
- Approbation du compte de gestion du budget relatif à l'année 2022,
- Approbation du compte de gestion du budget lotissement relatif à l'année 2022,
- Approbation du compte administratif du budget relatif à l'année 2022,
- Approbation du compte administratif du budget lotissement relatif à l'année 2022,
- Vote du budget primitif 2023 du budget général,
- Vote du budget primitif 2023 du budget lotissement,
- Fixation des taux des deux taxes directes locales pour 2023,
- Financement des travaux d'investissement de la commune au budget principal,
- Subventions aux associations 2023,
- Subventions allouées aux associations et organismes sociaux au titre de l'appel à projets politique de la ville mobilisant les crédits de l'état et des collectivités dans le contrat de ville 2015-2023,
- Adhésion de la commune à l'association « 3 CMR » Association culturelle pour le canton de Coulounieix-Chamiers,
- Modification de l'article 8 du règlement intérieur des cimetières et des tarifs des concessions,
- Modification du règlement intérieur de location des salles et des tarifs y afférent,
- Approbation des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne,
- Travaux d'éclairage public – remplacement foyer n°0773 rue Léon Blum.
- Rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

M. le Maire : Vous avez devant vous deux choses. Comme M. BOISSEL nous l'avait demandé la dernière fois et qui est complètement légal, vous avez la répartition des indemnités des élus indemnisés. Et vous avez un « Trait-d'union zoom sur le Grand Périgueux » puisqu'à la fin je vais faire le point sur le Grand Périgueux, rapide je vous rassure, donc vous avez un résumé qui vous est mis à disposition sur les compétences et le travail du Grand Périgueux. Ensuite, à la fin du Conseil, Lucas GUILLEMOT vous fera une information, une demande de questions diverses de M. Jean-Louis POMIER et je vous lirai une lettre de M. Patrick BOISSEL.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2023

Adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de
Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur
le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses
délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 28 février 2023

Marchés publics :

NEANT

Finances :

NEANT

Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :

NEANT

Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et de Saint Augûtre :

Une case au colombarium a été vendue.

Autres informations

Lotissement « Bellevue » :

NEANT

2023/01

TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et
R2313-3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,
notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mars 2023,

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité. La création d'emploi répond à un intérêt public et à une meilleure organisation des services.

Par rapport au tableau des effectifs précédent, il convient de noter les modifications suivantes :

Pour la filière administrative :

- mise à jour suite aux avancements de grade du 15/12/2022,
- 1 poste pourvu sur le grade d'attaché principal, à temps complet, suite à un changement de filière à compter du 01/02/2023,
- 1 poste pourvu sur le grade de rédacteur, à temps complet, suite à une réussite à concours au 01/01/2023.

Pour la filière technique :

- mise à jour suite aux avancements de grade du 15/12/2022,
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, suite à un départ à la retraite au 01/01/2023,
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, suite à une promotion interne sur le grade d'agent de maîtrise au 01/01/2023.

Pour la filière animation :

- mise à jour suite aux avancements de grade du 15/12/2022,
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet, suite à une réussite au concours d' ATSEM principal de 2ème classe au 01/02/2023.

Pour la filière culturelle :

- maintien d'un poste vacant sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, à temps complet, suite à un départ à la retraite au 08/02/2023.

Pour la filière sportive :

- suppression d'un poste de conseiller principal des APS, à temps complet, suite à un changement de filière au 01/02/2023 (attaché principal).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire.

DÉBAT

M. Lucas GUILLEMOT : *Bonsoir à tous. Le tableau des effectifs : on fait une mise à jour avant le vote du budget histoire que vous soyez informés de l'état des effectifs. Il y a notamment la mise à jour suite aux avancements de grade qui ont eu lieu au 15 décembre dernier et après il y a différents mouvements qui ont eu lieu dans la collectivité. Je profite de ce point pour vous fournir quelques informations concernant les ressources humaines en général. On a eu un profil en interne qui a été proposé pour le service Culture. On a eu un recrutement, il y a eu quatre candidatures dont une qui s'est retirée et un agent qui a été recruté en interne. On a ensuite, pour information aussi, compte tenu des arrêts maladie au service Ressources Humaines et des personnels absents, on a demandé à un agent des finances avec l'accord de la Cheffe de service bien sûr, la mise à disposition d'un agent deux jours par semaine pendant les trois prochains mois. Le troisième point est le déménagement. Comme vous le savez les nouveaux locaux du*

CCAS devraient être disponibles début mai, donc le service aménagera début mai dans ces locaux. Et ensuite il y aura une réorganisation des différents sites dans l'objectif de recentrer les différents pôles sur une unité de lieu. Donc on aura le Pôle Ressources qui sera avec le Pôle Citoyenneté à la Mairie, le Pôle Enfance-Education-Jeunesse-Sport, qui sera anciennement le CCAS, sur le plateau juste à côté, et donc le CCAS et l'ensemble du Pôle Solidarités qui sera dans ses nouveaux locaux. Voilà pour moi.

M. le Maire : Est ce que vous avez des questions, des remarques sur cette délibération N°1 ? M. CAPOT.

M. Patrick CAPOT : M. le Maire cher(es) collègues, nous devons délibérer, comme tous les ans sur les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services de notre commune. Or, depuis votre élection, c'est le dogme des économies de fonctionnement qui prévaut. Par l'abaissement des coûts de fonctionnement et donc de la masse salariale, et par voie de conséquence, c'est une diminution des effectifs d'agents à disposition, vous diminuez également les moyens d'intervention aux services techniques pour l'entretien du patrimoine communal. Pour cette filière, ce sont 13 emplois (dont 8 postes vacants) qui manquent par rapport à l'effectif autorisé. Alors que notre patrimoine s'agrandit, nos rues et places se détériorent. Certaines ne sont même pas aménagées, d'autres ne voient même plus de point à temps. Des trottoirs et bancs publics datent des années 60, on ne peut parler là de « mobilier urbain » et que dire de rues qui ne sont même pas bordées de trottoirs ! Nos bâtiments auront-ils moins d'entretien avec le temps ? Alors que l'on investit et rénove des bâtiments (Centre social Saint Exupery, nos écoles), prochainement le retour d'espaces verts dans le giron communal du côté de l'Espace Jacqueline Auriol, les moutons ne suffiront pas pour la tonte ! Rien ne remplace l'intervention, le savoir faire de nos employé(e)s communaux pour embellir la ville. A la dernière commission urbanisme travaux, nous avons eu un échange sur l'état catastrophique des réseaux de collectage des eaux pluviales, (compétence il est vrai transférée au Grand Périgueux). Certes si la topographie avec le talweg des rues qui convergent vers l'axe Est – Ouest accentue les ruissellements, par manque d'entretien la plupart des avaloirs sont bouchés et ne sont plus en capacité d'absorber les écoulements même avec une pluviométrie moyenne, ce qui contribuera fortement à dégrader les rues. Paradoxalement ce transfert de compétence sera accompagné, à notre charge, d'une reprise partielle en compétence pour l'entretien des avaloirs par nos agents ! Vous allez sûrement en entendre parler M. le Maire, par les Colomniérois et les Colomniéroises lors de vos rencontres de quartiers dès le mois prochain. Avec un effectif mieux adapté aux besoins et réalités de notre commune, on pourrait éviter les échanges sur l'état pitoyable de nos rues. Les Colomniérois veulent la présence des agents communaux, avec l'intervention indispensable d'une équipe dédiée à l'entretien de la voirie. C'est ainsi. Par ailleurs le recours à six emplois à temps non complet, inférieurs à 20 heures, par des personnels précarisés dans les filières « animation » et « culturelle » trop souvent utilisés comme « simples remplaçants », empêchent ces hommes et femmes de faire carrière dignement dans la fonction publique territoriale pour bénéficier d'un temps complet et des 1 200 € nets à la retraite « promis » par le gouvernement. C'est conforme au mensonge d'État qui accompagne l'arbitraire d'une réforme rejetée par 90 % des actifs ! Votre tableau des effectifs présente donc un manque de moyens humains et n'a pas pour ambition de répondre à « l'intérêt public pour une meilleure organisation des services ». Nous voterons contre.

M. Lucas GUILLEMOT : Alors bon je vais répondre sur la partie effectifs parce que sur toute la partie travaux je laisserai le Maire intervenir s'il veut le faire. Je trouve cela assez surprenant de la part d'un élu qui a été présent pendant les deux derniers mandats, de cibler la gestion des effectifs. Alors que si on en est aujourd'hui dans ce pragmatisme qui nous impose de faire des économies et d'être très précautionneux avec la gestion de l'argent public, c'est notamment à cause d'une gestion qui nous met dans une situation aujourd'hui où on aimerait pouvoir recruter. On aimerait pouvoir renforcer certains services mais on est dans une situation où on

ne peut pas le faire, on n'en a plus les moyens puisque cela voudrait dire encore une fois de faire porter le poids de ce recrutement sur le contribuable Colomniérois. Simplement, juste pour répondre sur ces recrutements dont on parlait sur les agents qui sont à moins de 20 heures semaine, pour rappel ce sont des agents qui jusque là n'étaient absolument pas sécurisés dans leurs missions. On a déjà parlé, on a déjà fait une délibération à ce sujet, ce sont des agents qui étaient des vacataires et qui maintenant sont sur des emplois annualisés avec une rémunération sûre tous les mois, avec un nombre d'heures sûr tous les mois, ce qui n'était pas le cas jusque là. Donc en effet je veux bien entendre que ce ne soit pas l'idéal pour ces agents mais qui souvent ont des contrats à côté aussi pour compléter cela, mais cela reste quand même un énorme pas en avant par rapport à ce qui a été fait avant.

M. le Maire : M. CAPOT je peux comprendre ce que vous dites. C'est vrai qu'il y a toujours une limite entre les économies et le service rendu. Par contre moi ce que je voulais vous dire c'est qu'en ce qui concerne les effectifs de la ville de Coulounieix-Chamiers, lorsque l'on est arrivés on était à 158 ~ 160, ce qui fait que la moyenne de la strate est à 100, on était à 58 % ~ 60 % en dessus de la strate. A l'heure actuelle on est à 138 agents. On est 38 % en dessus de la strate, ce qui signifie que l'on est encore largement en dessus. Alors je ne dis pas, c'est sûrement nécessaire puisque vous faites remarquer qu'il y a des manques, mais à un moment donné on a bien été obligés de faire des économies pour premièrement financer les 1,5 baisse de taxe foncière que vous avez fait. Les 3 points de taxe foncière que l'on a redonnés comme pouvoir d'achat aux Colomniérois soit 4,5 points, c'est à dire des économies. On a fait des économies de frais de fonctionnement, et surtout on a voulu maintenir un investissement important, on y reviendra peut-être dans le vote du budget, puisque c'est mathématique on fait des investissements au niveau de la commune trois fois supérieurs à ce que vous faisiez. Et en ce qui concerne la voirie, j'ai les chiffres, on peut les reprendre vous étiez à 500 000 € sur la voirie, nous on est à 1 200 000 € ce qui fait que l'on fait de réels efforts de voirie. Ce n'est pas suffisant, il y a 90 kilomètres de voirie sur la commune et à 1 000 000 € du kilomètre, c'est 90 000 000 € qu'il faudrait. On n'a manifestement pas les moyens. Par contre on a fait un plan pluriannuel d'investissement sur la voirie, voyant quelles étaient les nécessités de la voirie. Donc on s'est aperçus qu'il y avait des choses urgentes à faire, des choses moyennement urgentes et des choses que l'on pourrait faire nettement plus tard. Avec d'autres critères qui étaient le taux de passage et le taux de vétusté. A 1 000 000 € du kilomètre on est obligés de faire des choix. Par contre vous avez raison l'état de la voirie était ce qu'il était et on ne peut pas faire plus que ce que les finances nous permettent de faire. Ce que je veux dire, c'est que premièrement au niveau des salariés on est encore 38 % au niveau de la strate et on a fait des efforts de gestion pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait des investissements pour justement compenser cet état de faits au niveau des bâtiments et au niveau de la voirie. Et au niveau de la voirie on a des investissements qui sont trois fois supérieurs à ce que vous avez fait. Et je suis d'accord avec vous ce n'est pas suffisant, mais vous avez été élus pendant de longues années et vous savez que la gestion communale fait que l'on est obligés de faire des choix. Au niveau de la voirie on avance et évidemment il y a du reste à faire. Voilà, on a entendu le sens de votre vote, il n'y a pas d'autres interventions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

22 votes pour : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA,

M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL.

3 votes contre : MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY.

2 abstentions : Mme Mireille BORDES et M. David BERNARD.

2023/02

ATTRIBUTION DE PRESTATIONS SOCIALES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

RAPPORTEUR : Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2321-2 (4°-bis), L.3321-1 (5°-bis), L.4321-1 (5°-bis),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 modifiée portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 25 et 88-1,

Vu la Circulaire FP/4 n° 1931 et 2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune, dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État,

Vu la Circulaire NOR : MCT/B/07/00047C du 16 avril 2007 portant commentaire de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mars 2023,

Considérant que les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou prestations d'action sociale et que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant que ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur le montant et le champ des prestations de l'action sociale proposée aux agents de la collectivité de COULOUNIEIX-CHAMIERES,

Il est proposé au conseil municipal d'instituer les prestations d'action sociale pour les bénéficiaires définis de la manière suivante. Lorsque les agents remplissent les conditions propres à chaque prestation, peuvent bénéficier de ces prestations sociales :

- les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement auprès de la collectivité exerçant les fonctions à temps complet, à temps partiel ou temps non complet,
- les agents contractuels permanents (CDD de plus de 80 heures mensuels)
- les agents de droit privé relevant des contrats aidés,
- les couples d'agents mariés ou liés par un PACS,
- les agents retraités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'instituer les prestations d'action sociale suivantes :

GRATIFICATIONS VERSÉES AU PERSONNEL

Prime mariage/PACS.....	125 €
Prime Naissance/Adoption.....	80 €
Prime départ retraite.....	125 €
Médaille Argent (20 ans).....	154 €
Médaille Vermeil (30 ans).....	154 €
Médaille Or (35 ans).....	154 €

Ces prestations s'appliquent pour les centres de vacances et de loisirs, ou les séjours placés sous le contrôle de l'Éducation Nationale (classes de découvertes, séjours linguistiques, classes de mer, neige, etc.)

Un montant maximum de 150 € par enfant sera accordé par an pour l'une et/ou l'autre des activités.

Enfant de – de 5 ans :	participation d'une valeur de 40 €
Enfant de 5 à 10 ans :	participation d'une valeur de 45 €
Enfant de 10 à 14 ans :	participation d'une valeur de 55 €

PARTICIPATIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Élèves scolarisés en primaire :	40 €
Élèves scolarisés au collège et 1 ^o année d'apprentissage :	55 €
Élèves scolarisés au lycée, BEP, CAP :	75 €
Élèves École supérieure < 20 ans :	100 €

PRESTATIONS DE LOISIRS

Il sera alloué sur présentation des justificatifs (billets, attestations...) une somme de 30 € pour l'accès aux spectacles, musées, expositions, etc...

De même, toutes pratiques d'activités sportives ou de loisirs feront l'objet d'un soutien en numéraire pour un montant forfaitaire de 50€ pour l'agent ou ses ayants droits et par année civile.

CHÈQUES VACANCES

Prestation soumise à des conditions d'attributions et selon le RD (cf. tableau ci-dessous) dans le cadre d'un contrat épargne souscrit entre le bénéficiaire et le COS.

<u>Revenu Disponible</u>	<u>Tranche</u>	<u>Participation</u>
RD 1	0 à 413 €	60,00%
RD2	414 € à 823 €	
RD3	824 € à 1236 €	50,00%
RD4	1237 € à 1647 €	

RD5	1648 € à 2058 €	40,00%
RD6	2059 € à 2470 €	
RD7	2471 € à 3293 €	30,00%
RD8	> à 3293 €	
RETRAITÉS		30,00%

TITRES RESTAURANTS

L'attribution de titres restaurants aux agents actifs d'une valeur unitaire de 6 €. La participation de la collectivité est de 50% du montant total par agent.

AIDE REMBOURSABLE

Une aide de secours de 300 € maximum sans intérêt remboursable en 10 mensualités par prélèvement automatique pourra être accordée aux agents qui en feront la demande.

Il ne pourra être accordé de nouveau prêt à un agent qui ne serait pas entièrement libéré d'un prêt antérieur. Ces prêts seront accordés dans la mesure des possibilités financières du Comité.

BILLETTERIE

Des tickets de cinéma, entrées piscine, entrées de parcs d'attractions, de cirques...etc à tarifs réduits sont attribués à l'agent et ses ayants droits.

LOCATION DE VACANCES

Un Mobil-Home (propriété du COS) est disponible à la location pour les agents qui en font la demande.

ACTIVITÉS, SORTIES, VOYAGES

Des activités (journée pêche, arbre de Noël...), des sorties et des voyages à tarifs préférentiels sont proposés aux agents et leurs ayants droits.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confier la gestion de ces prestations au Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Coulounieix-Chamiers dans le cadre de la convention de partenariat en date du 15/11/2021 (pour une durée de 3 ans).

- de fixer annuellement la dotation au Comité des Œuvres Sociales destinée à permettre le versement des prestations d'action sociale instituées par la collectivité. Les actions sociales confiées au Comité des Œuvres Sociales (COS) sont estimées à 54 000,00 €.

A ce montant, il faut ajouter le coût exact des retraites de 1875 €, ce qui porte la subvention du COS 2023 à 55 875,00 €.

La part de la dotation correspondant au coût des médailles fera l'objet d'un versement complémentaire ultérieurement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE D'INSTITUER** les prestations d'action sociale présentées ci-dessus,
- **DÉCIDE DE FIXER** la dotation au Comité des Œuvres Sociales pour les prestations d'action sociale d'un montant de 55 875,00 € pour l'année 2023,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

M. Lucas GUILLEMOT : C'est toujours la délibération annuelle qui porte sur la participation de la commune au COS. Il y a comme tous les ans 54 000 €, je vous épargne la lecture de chacun des postes d'aide qui sont proposés aux agents : il y a l'aide de 54 000 € à laquelle s'ajoute le coût des retraites à 1 875 € ce qui porte le total de la proposition de subvention à 55 875 € et à laquelle il faudra rajouter avec une autre délibération en cours d'année, les médailles.

M. le Maire : Est ce qu'il y a des interventions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL RELATIF A L'ANNÉE 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-31.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 qui peuvent se résumer comme suit :

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		624 594,80		300 000,00	0,00	924 594,80
Opérations exercice	4 022 634,76	3 292 175,29	8 442 631,85	9 962 812,28	12 465 266,61	13 254 987,57
TOTAUX	4 022 634,76	3 916 770,09	8 442 631,85	10 262 812,28	12 465 266,61	14 179 582,37
Résultat clôture	105 864,67			1 820 180,43		1714315,76

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur Jacques BREDECHE, Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

4° - **APPROUVE** le compte de gestion 2022 tel que résumé ci-dessus et dont les écritures sont conformes avec celles du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Bonjour à toutes et à tous. C'est l'approbation du compte de gestion du budget général relatif à l'année 2022. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au tableau de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement. Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées par le compte administratif, et vous avez le tableau de ce compte de gestion :

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		624 594,80		300 000,00	0,00	924 594,80
Opérations exercice	4 022 634,76	3 292 175,29	8 442 631,85	9 962 812,28	12 465 266,61	13 254 987,57
TOTAUX	4 022 634,76	3 916 770,09	8 442 631,85	10 262 812,28	12 465 266,61	14 179 582,37
Résultat clôture	105 864,67			1 820 180,43		1714315,76

On retrouve en opérations d'exercice :

- en dépenses : 4 022 634,76 €
- en dépenses : 8 442 631,85 €
- les recettes en investissement : 3 292 175,29 €
- en recettes : 9 962 812,28 €

Le total de l'ensemble 12 465 266,61 € en dépenses, et 13 254 987,57 € en recettes.

On a un résultat de clôture en Investissement en dépenses de 105 864,67 € et en recettes 1 820 180,43 € soit un total pour l'ensemble d' 1 714 315,76 €. Donc il s'agit d'approuver le compte de gestion.

M. le Maire : Des questions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/04

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT
RELATIF A L'ANNÉE 2022**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 qui peuvent se résumer comme suit :

2022

Investissement

Fonctionnement

Ensemble

	Dépenses	Re- cettes	Dé- penses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	151 784,74			27 954,95	151 784,74	27 954,95
Opérations exer- cice	113 910,64	0,00	40 666,80	348 029,06	154 577,44	348 029,06
TOTAUX	265 695,38	0,00	40 666,80	375 984,01	306 362,18	375 984,01
Résultat clôture	265 695,38			335 317,21		69 621,83

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur Jacques BREDECHE, Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

4° - **APPROUVE** le compte de gestion 2022 tel que résumé ci-dessus et dont les écritures sont conformes avec celles du compte administratif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : De même, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Re- cettes	Dé- penses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	151 784,74			27 954,95	151 784,74	27 954,95
Opérations exer- cice	113 910,64	0,00	40 666,80	348 029,06	154 577,44	348 029,06
TOTAUX	265 695,38	0,00	40 666,80	375 984,01	306 362,18	375 984,01
Résultat clôture	265 695,38			335 317,21		69 621,83

Et on retrouve en opérations d'exercice :

- en investissement : 113 910,64 €

- en fonctionnement, en dépenses : 40 666,80 €

- en recettes : 348 029,06 € qui correspondent à 14 lots vendus en 2022
- dans l'ensemble en dépenses : 154 577,44 €
- en recettes : 348 029,06 €
- résultat de clôture en investissement : 265 695,38 €, en fonctionnement 335 317,21 € et 69 621,83 € pour l'ensemble.

Declare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur Jacques BREDECHE, Receveur, visé et certifié il s'agit d'approuver ce compte de gestion.

M. le Maire : Des questions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/05

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL
RELATIF A L'ANNÉE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après la séance de débat du Compte Administratif, le Conseil municipal doit élire son (sa) Président(e) de séance. La désignation n'a pas lieu d'intervenir en scrutin secret.

Sur proposition, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité et après avoir voté à main levée, M. Lucas GUILLEMOT en qualité de Président de séance.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est maintenant réuni sous la présidence de M. Lucas GUILLEMOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 qui peuvent se résumer comme suit :

2022

Investissement

Fonctionnement

Ensemble

	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Résultat reporté		624						
		594,80		300 000,00		0,00		924 594,80
Opérations exercice	4 022	3 292	8 442	9 962	12 465	13 254		
	634,76	175,29	631,85	812,28	266,61	987,57		
TOTAUX	4 022	3 916	8 442	10 262	12 465	14 179		
	634,76	770,09	631,85	812,28	266,61	582,37		
Résultat clôture	105			1 820				
	864,67			180,43				1 714 315,76
Restes à réaliser	219	492						
	720,63	628,85			219 720,63	492 628,85		
Résultat sur RAR		272						
		908,22						272 908,22
Résultat définitif		167		1 820				
		043,55		180,43				1 987 223,98

2° **ARRÊTE** les résultats définitifs de l'exercice tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation (excédent) : 1 820 180,43 €
- Section d'investissement (déficit) : 105 864,67 €

3° **VOTE** le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus,

4° **DÉCIDE** d'affecter, conformément aux dispositions de l'instruction M14 les résultats ci-dessus présentés comme suit :

Cette affectation sur l'exercice 2023 s'établira comme suit :

- Report à nouveau (002 section exploitation) : 400 000,00 euros
- Capitalisation complémentaire (1068) : 1 420 180,43 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget général relatif à l'année 2022.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Donc on retrouve dans la première partie le même tableau que celui du compte de gestion :

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat		624		300 000,00	0,00	924 594,80

reporté		594,80				
Opérations exercice	4 022 634,76	3 292 175,29	8 442 631,85	9 962 812,28	12 465 266,61	13 254 987,57
TOTAUX	4 022 634,76	3 916 770,09	8 442 631,85	10 262 812,28	12 465 266,61	14 179 582,37
Résultat clôture	105 864,67			1 820 180,43		1 714315,76
Restes à réaliser	219 720,63	492 628,85			219720,63	492 628,85
Résultat sur RAR		272 908,22				272 908,22
Résultat définitif		167 043,55		1 820 180,43		1 987 223,98

On y rajoute sous ce tableau :

- les restes à réaliser pour 219 720,63 € en dépenses d'investissement,

- en recettes d'investissement 492 628,85 €

Sur le fonctionnement il n'y a pas de restes à réaliser. Sur l'ensemble 219 720,63 € et 492 628,85 € en recettes. Nous avons donc un résultat définitif de l'exercice tel que résumé ci-dessus et qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation, un excédent d'1 820 180,43 €

- Section d'investissement, un déficit de 105 864,67 €

Sera affecté sur l'exercice 2023, 400 000 € qui sont en report en 002 section d'exploitation. En capitalisation complémentaire sera 1 420 180,43 €. Voilà sur ce compte administratif du budget général relatif à l'année 2022. Pour le vote je pense qu'il faut que le Maire sorte, pas pour les débats, oui il y a encore les débats.

M. le Maire : M. BELLOTEAU vous avez la parole pour les débats.

M. Vincent BELLOTEAU : M. le Maire, chers collègues. A la lecture de la présentation des résultats du compte administratif 2022 que vient de nous faire M. MATHIAS, notre analyse du groupe Agissons Ensemble reste encore et toujours la même et ce depuis maintenant trois ans. Votre budget primitif M. le Maire est un outil de propagande et de communication politique. Il y a un écart flagrant, nous vous l'avons fait remarquer à chaque vote du budget, entre vos discours et la réalité d'exécution de votre budget, et ce depuis le premier jour de votre mandat. Car que nous dit la lecture du compte administratif ? Je pourrai dire quasiment mot pour mot les propos tenus ici dans cette même salle l'année dernière. Vous faites de belles déclarations d'intention mais celles-ci ne sont pas suivies des faits. Permettez-moi si vous le voulez bien chers collègues, d'illustrer mes propos avec quelques chiffres que nous trouvons marquants. Concernant la section de fonctionnement - dépenses de fonctionnement - chapitre charges à caractère général : vous avez voté en 2022 des ouvertures de crédit d'un montant de 2 602 760,93 €. Réalisés, j'inclus évidemment les rattachements, 1 984 567,63 €. Soit une différence de 620 000 €. Cela représente quasiment 25 % de votre budget. Concernant la section d'investissement - dépenses d'investissement - total des opérations d'équipement : vous votez en 2022 des crédits ouverts d'un montant de 4 133 431,42 €, vous réalisez 3 240 000 € avec les restes à réaliser bien entendu toujours inclus. Écart 893 000 €, équivalent 21 % de la somme votée. Voilà la réalité de l'exécution de votre budget M. le Maire. Vous annoncez aux Colomniérois et aux Colomniéroises une somme de 100 € disponibles mais vous n'en utilisez au mieux 80. Pour poursuivre notre analyse allons un peu plus en détails : en section de fonctionnement - article fournitures de voirie - inscrits en 2022 75 000 € réalisés

27 000 €. Vous ne réalisez donc que 35 000 € des crédits alloués. La voirie M. le Maire, que vous aimez tant décrier sur notre commune : vous parlez de routes catastrophiques, dans un état de délabrement avancé, et pourtant vous ne réalisez qu'à peine un tiers des crédits permettant les points à temps. Toujours sur la voirie M. le Maire, article 615231 – votés au budget 135 000 € réalisés 85 000 €, taux de réalisation 60 %. C'est exactement la même chose sur l'entretien des bâtiments publics M. le Maire. Que n'avez vous dit de leur état désastreux ? Mais que nous dit la réalité des chiffres ? Sur 80 000 € de crédit accordés à l'entretien des bâtiments en 2022 vous n'en avez utilisé que 20 000 € M. le Maire. 80 000 €, 20 000 € utilisés, à peine un cinquième de la somme. Au total M. le Maire, sur un budget de dépenses de fonctionnement de 10 290 000 € vous ne réalisez que 8 400 000 €, 80% de réalisation. Intéressons-nous maintenant à la section d'investissement. Plus précisément au total des dépenses d'équipement, c'est à dire les travaux, les opérations réelles. Vous avez voté en 2022 une somme de 4 133 000 €. Vous avez réalisé, reste à réaliser toujours inclus, à peine 3 200 000 €. Différence de quasiment 900 000 €, 21 % des dépenses prévues donc qui n'ont pas été réalisés. Quand vous savez qu'en 2022 en plus vous avez annulé M. le Maire, les travaux de voirie de la rue des Frères Marty. Travaux d'un montant de 400 000 €, cela en dit long sur la réalité de vos travaux d'équipement et notamment l'entretien de la chaussée. Encore une fois M. le Maire, beaucoup d'annonces, beaucoup d'effets de manches mais une exécution du budget très différente. Permettez-moi de résumer votre devise politique à la chanson de Dalida M. le Maire , «Paroles, paroles, paroles...» Merci.

M. le Maire : Alors M. BELLOTEAU, je vois que l'on n'a pas les mêmes références musicales mais enfin bon... On en a déjà discuté aux Orientations Budgétaires donc je vais répéter mais de façon succincte ce que j'ai dit. Alors vous avez cité des chiffres où on était à 20 %, moi je vous avais dit à l'époque que dans l'investissement on était à 76 % de réalisation ce qui fait que la moyenne des réalisations des autres communes est à 80 ~ 85 %. Sauf cette année, parce que quels que soient les territoires et les territorialités, vous étiez au Grand Périgueux avec moi la dernière fois et vous avez vu que le taux de réalisation n'était pas fort aussi. Donc cette année c'était une circonstance exceptionnelle dans la mesure où premièrement on sortait du Covid, et deuxièmement la situation géopolitique, et il y a eu des répercussions locales avec une inflation importante et surtout un manque de matières premières et un manque d'ouvriers pour travailler, a fait que l'on n'a pas pu réaliser certaines opérations. Donc 76 % de réalisation c'est dans l'ordre de la normale. On a de l'ambition, on dit que l'on va faire des choses puis après on les réalise ou on ne les réalise pas. En ce qui concerne le fonctionnement, on prévoit des choses et quand vous nous dites que l'on ne le fait pas, je crois que c'est bon signe, cela veut dire que l'on a fait avec moins quelque chose qui était prévu. Par exemple quand vous mettez 75 000 € pour la voirie et on a réalisé 27 000 € : on prévoit 75 000 € mais s'il n'y a pas de demande à ce moment-là on fait avec 25 000 €. Les services ont 75 000 € et s'ils n'ont que 27 000 € de demande ils font avec 27 000 €, on ne va pas dépenser pour dépenser. Donc vous l'avez vu on a diminué les frais de fonctionnement, donc en fonctionnement vous n'allez pas nous reprocher de ne pas bien faire. Par contre en investissement je vous ai expliqué la dernière fois pourquoi on était à 76 %, et donc cela va se faire cette année, on va travailler surtout si vous avez regardé attentivement ce qui était prévu dans le budget d'entretien des bâtiments cette année. On fait un gros effort, on pourra y revenir après mais puisque j'ai la parole je vais le dire, avec la salle Pierre Pousse, avec les toitures de différents endroits dont certains qui étaient tellement vétustes que cela posait des problèmes de sécurité, donc oui on va le faire. Simplement il y a eu des reports en même temps puisque je ne sais plus sur lequel on a attendu d'avoir des subventions supplémentaires, je crois que c'est la rue des Frères Marty, à un moment donné si les ouvriers ne sont pas là, si les entreprises ne sont pas là on est obligés de décaler, il n'y a pas que nous qui décalons. M. MATHIAS.

M. Jean-Marc MATHIAS : *Juste pour rajouter une petite chose. D'abord je vous remercie d'avoir remarqué que notre budget de fonctionnement c'est un budget prudent. On cherche toujours à faire des marges financières dans les dépenses de fonctionnement afin d'effectivement de pouvoir faire des investissements. Vous avez cité pas mal de lignes sur le fonctionnement, à ne pas confondre avec l'investissement puisque les lignes de fournitures de voirie ou dans les bâtiments sont des petits travaux qui des fois sont nécessaires mais des fois pas. Par contre, en exercice d'investissement sur l'année 2022 plus particulièrement, je vous ferai remarquer qu'en dépenses en restes à réaliser, nous n'avons que 219 720 €, ce qui est ma foi, pour une dépense dans l'exercice de plus de 3 292 000 € assez peu, et c'est plutôt une excellente année en matière de réalisation de nos travaux puisqu'ils ont été quasiment réalisés dans l'année. Effectivement il y avait eu la rue des Frères Marty qui avait été repoussée parce que nous souhaitons à chaque fois avoir les subventions maximum et c'est le cas des Frères Marty, c'était pour avoir une subvention en matière de travaux pour la piste cyclable en particulier. Il n'y a rien d'autre à dire, merci.*

M. le Maire quitte la séance du Conseil et ne prend pas part au vote.

M. Lucas GUILLEMOT propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : M. Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT RELATIF A L'ANNÉE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après la séance de débat du Compte Administratif, le Conseil municipal doit élire son (sa) Président(e) de séance. La désignation n'a pas lieu d'intervenir en scrutin secret.

Sur proposition, le Conseil municipal a désigné à l'unanimité et après avoir voté à main levée, M. Lucas GUILLEMOT en qualité de Président de séance.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est maintenant réuni sous la présidence de M. Lucas GUILLEMOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 qui peuvent se résumer comme suit :

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	151 784,74			27 954,95	151 784,74	27 954,95
Opérations exercice	113 910,64	0,00	40 666,80	348 029,06	154 577,44	348 029,06
TOTAUX	265 695,38	0,00	40 666,80	375 984,01	306 362,18	375 984,01
Résultat clôture	265 695,38			335 317,21		69 621,83

2° **ARRÊTE** les résultats définitifs de l'exercice tels que résumés ci-dessus et qui s'établissent comme suit :

- Section d'exploitation : Excédent de 335 317,21 €
- Section d'investissement : Déficit de 265 695,38 €

3° **APPROUVE** le report des résultats tels que présentés ci-dessus comme suit, sur l'exercice 2023 :

- Section d'exploitation : Excédent de 335 317,21 € inscrit au compte 002,
- Section d'investissement : Déficit de 265 695,38 € inscrit au compte 001.

3° **VOTE** le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

4° **DÉCIDE** qu'il n'y a pas lieu à procéder à une affectation de résultat au titre de cet exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget lotissement relatif à l'année 2022.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Alors idem que le compte de gestion, nous avons exactement le même tableau avec un résultat en section d'exploitation de 335 317,21 €, en section d'investissement un déficit de 265 695,38 €.

2022	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	151 784,74			27 954,95	151 784,74	27 954,95
Opérations exercice	113 910,64	0,00	40 666,80	348 029,06	154 577,44	348 029,06
TOTAUX	265 695,38	0,00	40 666,80	375 984,01	306 362,18	375 984,01
Résultat clôture	265 695,38			335 317,21		69 621,83

APPROUVE le report des résultats tels que présentés ci-dessus avec en section d'exploitation un excédent de 335 317,21 € et en section d'investissement un déficit de 265 695,38 €. Les recettes, en particulier sur l'année 2022 c'est la vente de 14 lots.

M. le Maire : Voilà c'est exactement le même que le compte de gestion, donc est ce qu'il y a des commentaires ? Non.

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Lucas GUILLEMOT propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : M. Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/07

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Monsieur Jean-Marc MATHIAS, Adjoint chargé des Finances, présente le Budget Primitif Général examiné par la Commission des Finances en date du 24 mars 2023.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2023 du Budget Général sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : DIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS (10 596 000,00 €),

- Section d'investissement : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE TROIS MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES (4 453 346,95 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 du budget général.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Un petit rappel sur comment était construit ce budget et les principales orientations qui ont été prises en compte. Donc affecter les gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements, poursuivre la recherche des marges financières dans les dépenses de fonctionnement et l'organisation de la collectivité, maintenir un service public de qualité, répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations du programme ANRU ainsi qu'aux besoins induits par ce programme. Maintenir les investissements sur la voirie, planifier les investissements, modernisation de l'éclairage public, augmenter notre niveau d'épargne afin d'envisager une nouvelle baisse de la fiscalité dans l'avenir. Pour cela, a été pris en compte un certain nombre de hausses prévisibles sur

l'année 2023. Je ne vais pas faire tous les chiffres mais je vous donne les hausses les plus importantes : en particulier les frais de personnel puisqu'en année pleine on va avoir les 3,5 % d'augmentation du personnel qui a eu lieu en 2022, en matière d'alimentation on prévoit également une forte hausse, en énergies on a vu augmenter le bois en particulier sur ce début d'année 2023, et en électricité on s'attend et c'est même effectif, à une hausse de 15 %. On a pris également en compte la redevance des déchets SMD3 qui est un peu nouvelle sur cette année. Voilà pour les principales hausses qui sont ainsi prévues dans le budget. Donc en report on a prévu 400 000 €. On va regarder sur la page la présentation générale du budget, donc le total de section de fonctionnement est prévu à 10 596 000 €, en recettes de fonctionnement idem avec les 400 000 € de report à 10 596 000 €. En investissement, les crédits d'investissement que nous allons voter sont de 4 127 761 €, en recettes en section d'investissement 3 960 718,10 €, les restes à réaliser de l'année 2022 sont de 219 720,63 €, en recettes de 492 628,85 €, le solde de cette section d'investissement en report est de 105 864,67 € pour un total de section d'investissement de 4 453 346,95 €. Pour mémoire, puisqu'on l'a déjà vu, il y a un certain nombre de lignes importantes en investissement, sur la voirie il y a 1 191 875 €, sur les bâtiments il y a 388 750 €, en subventions d'équipement et là-dedans on retrouvera les leds du SDE 24 il y a 345 460 €, et pour l'ANRU 874 293,05 €. Donc la section d'exploitation on a dit 10 596 000 € et en section d'investissement de 4 453 346,95 €. Voilà pour le vote du budget primitif.

M. le Maire : *M. BELLOTEAU vous avez la parole.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Monsieur le maire, à l'occasion des dernières Orientations Budgétaires, le groupe Agissons Ensemble s'est exprimé longuement sur vos propositions. Cette année encore comme les années précédentes M. le Maire, votre budget ne correspond pas à nos priorités en particulier dans les domaines suivants : les ressources humaines, le soutien au monde associatif et sportif et le domaine de la transition écologique. Vous proposez à l'assemblée un budget en baisse en section de fonctionnement sur la voirie, moins 25 000 €, en baisse sur l'entretien des bâtiments, moins 20 000 €. C'est la même chose concernant vos dépenses d'investissement, qui ne tiennent compte à aucun moment de l'inflation et du contexte économique. Vous reconduisez en effet à l'identique le marché à bon de commande voirie alors que les coûts des entreprises ont fortement augmenté. Concrètement cela signifie qu'avec la même somme une entreprise fera moins. Concernant votre soutien au monde associatif et sportif, il reste là encore quasiment équivalent à celui de l'année dernière sans tenir compte du tout de l'inflation et des coûts de fonctionnement en hausse pour les associations. De plus, nous déplorons cette année encore la suppression du budget participatif, véritable outil de démocratie participative aux services du monde associatif et sportif, au service de tous les habitants. En parlant de démocratie participative M. le Maire, vous avez eu le culot d'en prôner les vertus dans votre dernier édito du bulletin municipal alors même que vous nous refusez depuis trois ans la mise en œuvre des commissions extra municipales ouvertes à tout citoyen et ce malgré nos demandes récurrentes. Concernant l'écologie et la transition écologique, vos projets en la matière ne sont pas du tout au niveau des enjeux du réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité. Le budget 2023 l'illustre une nouvelle fois malheureusement. Il aura fallu attendre trois ans et de nombreuses interpellations du groupe Agissons Ensemble pour qu'enfin vous daigniez réfléchir à la mise en place d'un plan climat municipal avec l'appui des élus du Grand Périgueux. Pour toutes ces conditions M. le Maire, comme nous vous l'avions annoncé lors des Orientations Budgétaires, le groupe agissons Ensemble votera contre ce budget qui nous est proposé. Merci.*

M. le Maire : *Je vais d'abord répondre à M. BELLOTEAU et après je vous répondrai. En ce qui concerne vous me dites le budget, le niveau des associations est en baisse, je crois que c'est faux, légèrement en hausse. Et en plus, compte tenu de l'inflation, on en a déjà parlé aux*

Orientations Budgétaires, nous prenons en charge les fluides, toutes les augmentations que nous subissons nous les prenons en compte donc c'est un plus que nous allons donner aux associations. A partir du moment où l'on va payer les fluides cela va nous coûter plus cher et il est évident que c'est un plus que l'on donne aux associations. En ce qui concerne les associations, non seulement le budget est en hausse, deuxièmement on a calculé vous le verrez plus tard lorsque l'on va voter les associations, la mise à disposition de personnel et la mise à disposition des locaux. On est à 350 000 € qui sont mis à disposition des associations, on vérifiera les chiffres après. Donc vous ne pouvez pas dire qu'au niveau des associations le budget est en baisse. En ce qui concerne la transition écologique, on est à 444 000 € cette année, concernant la transition écologique, ce sont les chiffres qui sont mis. En ce qui concerne le travail au niveau du PCAET, avec vos remarques on s'est mis au travail, on vous présentera le travail. Il y a déjà des choses qui ont été faites au niveau du PCAET en prenant les axes stratégiques que le Grand Périgueux a mis en place, on travaille avec eux là-dessus. Il y a eu d'ailleurs une commission avec Messieurs CADET et ROLAND on travaille avec eux dessus, déjà on a un plan que l'on vous présentera en temps opportun. Sachez que c'est intéressant et en plus on va travailler avec le Grand Périgueux sur la biodiversité puisqu'il y a un plan biodiversité qui est mis en place au niveau du Grand Périgueux. Alors en ce qui concerne la voirie je ne vais pas revenir dessus, vous dites que l'on fait peu, je dis que l'on fait trois fois plus que vous. En ce qui concerne la démocratie participative, je crois que la meilleure des démocraties participatives c'est d'aller vers les gens. Vous l'avez vu sûrement, puisque vous lisez attentivement les bulletins municipaux, que nous allons faire six réunions de quartiers où nous allons dialoguer directement avec les citoyens qui nous feront remonter leurs observations et évidemment nous en tiendrons compte. Pour moi c'est cela la réelle démocratie participative. En ce qui concerne les commissions extra municipales, j'ai regardé ce que vous avez fait au niveau des commissions extra municipales, non pas vous, excusez-moi c'est vrai, mais vous étiez quand même au courant de ce qui se passait, vous étiez Chef de cabinet je le rappelle, donc la démocratie participative vous concernait quand même en tant que Chef de cabinet. Vous avez fait une réunion de démocratie participative, c'était au niveau je crois, de la transition écologique, où, me semble-t-il il n'y avait pas grand monde en commission extra municipale. Vous en avez fait une. Moi je vous ai déjà répondu sur les commissions extra municipales, je préfère la démocratie participative de terrain c'est à dire aller directement au contact de la population. En plus au niveau démocratie je suis très content de votre premier adverbe, vous avez dit que l'on vous avait donné «longuement» la parole. Alors là je vous remercie de saluer le fait que l'on vous donne longuement la parole. Je pense qu'il y a un dialogue certain et je crois que l'on vous écoute puisqu'on le verra à la fin sur les questions diverses et sur le climat et la transition écologique, on écoute. Vous êtes des représentants des élus, nous on a été élus pour six ans, on fait le travail sur notre programme et on va réellement voir les gens et à mon avis c'est cela la réelle démocratie participative. Je vais donner la parole à M. BOISSEL.

M. Patrick BOISSEL : *Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues. Je vous annonce par anticipation la création d'un nouveau groupe au Conseil, le groupe Renouveau. Et donc concernant le projet de budget 2023, nous considérons qu'il ne répond pas à un enjeu majeur qui est celui de la baisse de la fiscalité qui était une de vos promesses de campagne M. le Maire. Il faut engager cette commune sur la voie d'un sevrage fiscal et cela doit être chaque année. Et donc nous considérons que ce n'est pas le cas pour 2023, que c'est une erreur, qu'il faut que les propriétaires, que les citoyens puissent bénéficier de baisse d'impôts systématique chaque année. Voilà c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.*

M. le Maire : *Alors d'abord M. BOISSEL je vous rappelle que votre groupe n'existe pas encore, on en parlera à la fin mais bon vous l'annoncez c'est bien. Deuxièmement vous me dites qu'il n'y a pas de baisse de fiscalité. Je vous rappelle que la municipalité précédente a baissé de 1,5, c'est nous qui avons subi les conséquences la première année et troisièmement nous avons*

baissé de 3 points ce qui fait 4,5 points de fiscalité. En même temps il faut faire plus de voirie, il faut faire plus de ci, il faut faire plus de cela. Je vous rappelle que la gestion d'une commune est un juste équilibre entre la fiscalité, et donc redonner aux citoyens du pouvoir d'achat, et en même temps gérer une commune, les voiries, les associations etc. Tout à l'heure M. CAPOT m'a fait remarquer qu'au niveau de la voirie il y ait des progrès à faire. Donc nous nous essayons de réaliser un budget en équilibre, en fonction de redonner du pouvoir d'achat aux citoyens c'est à dire en baissant la fiscalité, en baissant les frais de fonctionnement et en baissant la masse salariale qui nous a été reproché tout à l'heure mais j'ai fait remarquer que l'on était 38 % en dessus et en même temps de faire des investissements c'est à dire on est à 3 millions d'investissement, par an. Ce qui fait que c'est une alchimie pour essayer d'investir tout en baissant les impôts tout en rendant un réel service public que les citoyens de Coulounieix-Chamiers sont en droit d'attendre. Et en ce qui concerne la fiscalité, vous me dites que je ne tiens pas mes promesses j'anticipe déjà ce que m'a dit la dernière fois l'autre groupe. On a baissé de 4,5, après cette année compte tenu de l'évolution du contexte, on n'avait pas prévu qu'il y ait deux ans de Covid, on n'avait pas prévu qu'il y ait une guerre en Ukraine, on n'avait pas prévu que les fluides allaient augmenter, que les matières premières allaient augmenter, que la nourriture allait augmenter, et donc cette année, on est bien obligés, pour une gestion saine, on reste à taxe foncière équivalente. Mais rester à taxe foncière équivalente, j'anticipe sur le vote du taux tout à l'heure, c'est baisser, parce que l'inflation est supérieure aux bases qui vont augmenter, elle est à 10 %. Et on l'a vu, les frais cela augmente très vite, et donc rester à taxe foncière constante c'est une baisse par rapport à ce qui aurait pu être fait. D'ailleurs d'autres collectivités ne se privent pas pour augmenter la taxe foncière. Donc on avait promis, on le fera, simplement comme je l'avais dit à M. CAPOT et à M. BELLOTEAU la dernière fois, on n'avait ni promis le timing ni... Voilà ce sera fait mais pas cette année, cette année on reste à taxe foncière constante et donc on va le voir tout à l'heure au vote des taux. Mireille BORDES vous avez la parole.

Mme Mireille BORDES : M. le Maire, chers collègues, à différents Conseils municipaux on s'est exprimés, il y a eu l'augmentation de la taxe d'1,5 à la Communauté d'agglomérations que vous avez votée, nous étions contre, mais vous n'étiez pas le seul à le voter M. le Maire. Mais nous nous étions exprimés lors d'un Conseil municipal pour vous dire que nous n'étions pas d'accord. Lors des Orientations budgétaires nous vous avons fait remarquer et là je rejoins d'autres interventions, que vous vous étiez engagé à baisser la fiscalité, que vous avez par l'augmentation de l'État, vous avez une rentrée qui vous permettait non pas de stabiliser mais de baisser un petit peu. Vous y étiez engagé. Ce n'est pas 4 ou 5 M. le Maire dans votre mandat, c'est 3. Les 1,5 dépendaient de la municipalité précédente. Oui oui mais tout à l'heure vous aviez précisé il y a eu 4,5 de diminution, c'est 3. Vous vous étiez engagé à plus, de mémoire pas que sur votre mandat Madame, et de toute façon il y a eu quand même ce vote à l'agglomération sur lequel nous étions nous, complètement hostiles, donc M. le Maire nous ne voterons pas le budget.

M. le Maire : Donc Mme BORDES, je vous rappelle qu'à chaque fois je dis que vous avez baissé de 1,5 l'année d'avant et que nous avons baissé après. 1,5 de vous + 3 mais je voudrais rappeler quand même que les 1,5 que vous avez baissés c'est nous la première année d'exercice qui en avons subi les conséquences. Je veux dire je ne regrette absolument pas mais c'est nous qui les payons, pas moi ce sont les Colomniérois. Donc les Colomniérois ont eu deux baisses, une baisse de 1,5 et une baisse de 3. En ce qui concerne la hausse de fiscalité de 1,5 l'an dernier du Grand Périgueux, que j'ai votée, et à l'époque vous m'en aviez fait déjà la remarque mais on le verra à la fin quand on va faire le bilan d'activités du Grand Périgueux. Je vous dirai tout ce que fait le Grand Périgueux, mais je pense que vous le savez déjà vous suivez évidemment l'actualité et vous êtes une fine analyste de la vie politique sur l'agglomération, quand vous verrez tout ce que le Grand Périgueux fait sur la commune de Coulounieix-Chamiers il nous était

difficile, les quatre représentants de Coulounieix-Chamiers, de voter contre cette augmentation de taxe foncière, les cinq pardon avec M. BELLOTEAU, vous l'avez voté aussi l'an dernier donc nous étions cinq à voter cette augmentation. Excusez-moi M. BELLOTEAU. On était cinq à l'avoir votée. On fera après le bilan de l'activité et vous verrez qu'il était difficile de ne pas le voter. Par contre moi je ne vois pas à Périgueux par exemple, les municipalités qui sont de votre bord qui diminuent cette année la taxe foncière je n'en vois pas, j'en vois aucune qui diminue la taxe foncière. Donc nous, je maintiens, cette année nous maintenons le taux de la taxe foncière et je le répète, dans ces conditions il faut assurer le maintien d'un service public de qualité, et j'emprunte ces paroles à ce que vous auriez pu dire, pour maintenir un service public de qualité nous maintenons la taxe foncière.

M. Lucas GUILLEMOT : Je vais aussi intervenir au nom du groupe Renouveau, pour saluer ce budget...Pardon c'est vrai que c'est une mauvaise habitude parce que «Renouveau» c'est le groupe que M. CIPIERRE préside au Département, donc c'est pour cela que c'est un peu l'embrouille cette histoire, mais excusez-moi cela risquerait de se reproduire encore. Au nom du groupe «En avant Coulounieix-Chamiers», je voulais intervenir évidemment pour saluer ce budget, saluer les décisions qui ont été prises, parce qu'il faut être prudent dans le contexte actuel on le sait, on a eu l'année dernière une augmentation du point d'indice qui encore une fois est la bienvenue et qui a été gelée pendant dix ans. Cela fait du bien pour les fonctionnaires d'avoir eu cette augmentation. On a eu différentes augmentations, le Maire l'a dit, liées à un contexte international, liées à plusieurs choses mais je crois que l'on n'est toujours pas arrivés à terme, on ne sait pas où l'on va. Le budget est prudent, quand on aura un contexte plus rassurant et un contexte plus stable que ce soit national ou même local, on pourra se permettre certainement de baisser la fiscalité, mais en tout cas aujourd'hui cela nous semblait irresponsable de baisser la fiscalité alors que l'on n'est pas au bout des crises, on n'est pas au bout des difficultés. On aura certainement encore une augmentation du point d'indice cette année, il y a des choses qu'il faut que l'on prenne en compte, il y a des choses qui pèsent assez lourdement sur notre budget et qui pèseront encore plus sur notre budget les années à venir, donc il va falloir que l'on réfléchisse sérieusement. Et puis cela me surprend toujours aussi de recevoir tant de leçons sur la baisse de la fiscalité de la part de celles et ceux qui pendant les précédentes municipalités, parce que cela me semble important de le rappeler quand même encore, les précédentes municipalités n'ont rien fait pour contenir la pression fiscale sur les administrés. Encore une fois, on est arrivés avec un héritage que l'on assume, on fait au mieux pour composer. Mme BORDES l'a dit, il y a eu une baisse de la fiscalité de 1,5 points sous la précédente municipalité, c'est nous qui la payons c'est à dire que l'on peut acheter une Ferrari, si ce sont les enfants qui la paient c'est pas un problème, mais à un moment aujourd'hui, c'est nous qui avons à assumer cette responsabilité là. On a fait le choix en plus de baisser de 3 points supplémentaires la fiscalité, il me semble que c'était déjà un premier pas vers les Colomniérois et ensuite on verra encore ce qui sera possible de faire.

M. le Maire : Donc je vais conclure, je vous redonnerai la parole, en disant que ce budget est prudent compte-tenu du contexte géopolitique. Il est équilibré et il est ambitieux avec 3 000 000 € d'investissement et tout cela dans le contexte que M. GUILLEMOT a rappelé. L'augmentation de la masse salariale de 3,5, l'inflation, les fluides, et on a fait un budget où on augmente les frais de fonctionnement de 3 % parce que dans le contexte actuel notre gestion saine nous le permet et cet investissement il est sur quatre axes principaux :

- l'ANRU, que nous faisons avec joie Mme BORDES, 850 000 €,

- la voirie,

- l'entretien des bâtiments : avec la Maison de quartier, la sono, on a été livrés par l'ANRU sans sono et donc il y a de réels problèmes acoustiques, le sol de la salle Pierre Pousse, la toiture des ateliers et d'autres toitures, les travaux des écoles, c'est une priorité aussi l'éducation,

- et le développement durable.

Ce vote du budget est dans un équilibre comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour maintenir le service public, pour maintenir la subvention aux associations et tout en ayant un travail social important parce que je rappelle que cette commune aussi a toute vie avec des gens qui sont dans la précarité. Mme BORDES vous avez la parole.

Mme Mireille BORDES : Je vous remercie M. le Maire mais c'est ce que je voulais vous dire je pourrais très bien vous le dire dans le dernier rapport, c'est que je ne doute pas un instant de la qualité des choix et des actions du Grand Périgueux. Mais il n'en demeure pas moins que dans un contexte où les gens sont de plus en plus en difficultés et que nous sommes dans une commune où nous avons, nous le savons, une population qui n'est pas quand même richissime, il n'en demeure pas moins que les 1,5 du Grand Périgueux sont impactés les impôts des Colomniérois même s'il y a de la qualité et de nombreuses réalisations. Cela ne change rien, vous aussi M. le Maire grâce à la municipalité précédente vous pouvez faire de nombreuses réalisations, ce n'est pas pour cela je pense, que vous pouvez augmenter la fiscalité.

M. le Maire : On ne l'augmente pas nous ! Donc on va passer au vote après ces échanges.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

20 votes pour : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI.

5 votes contre : Mme Mireille BORDES, MM. David BERNARD, Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY.

2 abstentions : MM. Patrick BOISSEL et Jean-Louis POMIER.

2023/08

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET DU LOTISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 du Budget Lotissement.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2023 sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : CINQ CENT VINGT DEUX MILLE SEPT CENT DIX SEPT EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES (522 717,21 €),

-Section d'investissement : QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES (484 277,21 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget lotissement.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : *Donc en section d'exploitation on a prévu 522 717,21 € et en section d'investissement 484 277,21 €. A savoir, cela avait été dit lors des Orientations budgétaires, que deux lots sont réservés pour 2023 et il y a douze lots en achat groupé qui sont aussi prévus pour 2023. Ce qui ferait si cela se réalise, que tous les lots seraient vendus en 2023 pour le lotissement Bellevue.*

M. le Maire : *On solderait.*

M. Jean-Marc MATHIAS : *Cela solderait le lotissement en matière de vente de lots.*

M. le Maire : *Qui veut prendre la parole ?*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/09

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 adoptant la suppression de la taxe d'habitation,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition applicables en 2023, comme suit :

- Taxe Foncière bâti : 70,46 %
(soit part communale 2023 44,48 % + part départementale taux 2019 25,98 %)

- Taxe Foncière non bâti : 168,01 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.45 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** les taux des taxes directes locales pour 2023.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : *Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le taux d'imposition applicable en 2023, comme suit :*

- Une taxe foncière bâti : 70,46 % c'est à dire pas de hausse sur ce taux. Je rappelle qu'en 2019 pro format on était à 74,98 donc c'est cette baisse de 4,5 points que l'on peut voir comme cela en cette différence et je rappelle que 4,5 points à 100 000 € du point, c'est 450 000 € également sur cette année 2023 qui sont restitués aux Colomniérois puisque c'est égal aussi sur cette année.

- Une taxe foncière non bâti : 168,01 %, inchangée.

- Une taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,45 %.

Il s'agit de voter.

M. le Maire : Oui M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, cette délibération résume parfaitement votre manière de faire de la politique. Une politique à l'ancienne avec beaucoup de promesses, beaucoup de communication valorisant vos actions, beaucoup de présence médiatique, beaucoup de paroles mais dans les faits, malheureusement peu ou pas grand-chose M. le Maire. Avec cette délibération, nous atteignons des sommets. Combien de fois vous êtes-vous exprimé sur la fiscalité à Coulounieix-Chamiers M. le Maire, pour y dénoncer la gestion, je vous cite à chaque fois M. le Maire, désastreuse de l'ancienne équipe municipale. Vous avez été élu sur une promesse de campagne M. le Maire, une et une seule : le choc fiscal attendu. Vous avez fait croire aux Colomniérois qu'avec vous, c'est en gros, c'était dans les quatre pages de votre programme, avec vous la fiscalité allait baisser très fortement. C'est d'ailleurs grâce à cette promesse fiscale M. le Maire que vous avez fusionné votre liste macroniste du premier tour avec la liste de droite dure dont M. SCHRICKE était le leader. Qu'est devenue votre promesse de campagne M. le Maire ? Je sais, la réalité est une chose cruelle. Depuis trois ans que vous êtes aux affaires, qu'avez-vous concrètement fait concernant ce fameux choc fiscal ? Je tiens à rappeler à tous les membres de l'assemblée que le terme « choc fiscal » c'est un terme que vous avez utilisé M. le Maire, donc ce n'est pas une formule de ma part. Une seule baisse du taux. Une seule et unique baisse du taux, la baisse de 1,5 vous l'avez rappelé M. le Maire avec honnêteté était du fait de l'ancienne équipe municipale. Vous et les membres de l'assemblée délibérante ici, avez baissé de 3 points une fois en 2021 et depuis plus rien. 2022, aucune baisse. 2023, aucune baisse. Voilà en quoi ce résume très concrètement le choc fiscal qui allait révolutionner la commune de Coulounieix-Chamiers. Cette année est une année très particulière pour les contribuables Colomniérois car comme vous le savez M. le Maire il va y avoir cette fameuse hausse des bases sur le foncier, hausse d'environ 7 %. Le montant des impôts locaux des Colomniérois va donc mécaniquement augmenter. Si l'on rajoute à cette hausse des bases, l'inflation galopante que nous connaissons depuis des mois, je rappelle 17 % de hausse des prix dans l'alimentaire en un an, 15 % de hausse des prix dans l'énergie, votre proposition de maintenir les taux est donc une triple peine pour les Colomniérois. Nous connaissons parfaitement la réponse que vous allez faire à l'assemblée, « dans ce contexte si difficile avec la guerre en Ukraine, la fin du Covid, nous nous félicitons malgré tout de ne pas augmenter les taux ! » Mais quelle arnaque M. le Maire ! En trois ans aucun choc fiscal sur la commune, une inflation galopante, une augmentation des bases, conclusion un pouvoir d'achat encore plus en berne pour tous les Colomniérois et Colomniéroises. Voilà la triste réalité.

Face à votre proposition de maintien des taux en cette année 2023, le groupe Agissons Ensemble souhaite faire à l'assemblée une contre-proposition budgétaire. Il est admis, M. MATHIAS vient de le dire à l'instant, qu'un point d'impôt représente la somme de 100 000 €. Via la hausse des bases, la commune va engendrer un gain de recettes de 450 000 € net. Il existe donc une solution pour diminuer les taux. L'exercice budgétaire 2022 à travers le compte administratif qui nous a été montré, fait apparaître sur la section exploitation un excédent d'1 820 180,43 €. Vous avez souhaité affecter une partie de cet excédent sur ce qu'il est appelé

«Report à nouveau», c'est-à-dire recettes de fonctionnement 2023. Inscription 400 000 € et le reste de cet excédent vous avez souhaité ce qui s'appelle «capitalisation», soutien au futur investissement. Pour compenser donc les 100 000 € de recettes qui représente une baisse de 1 point de la fiscalité, le groupe Agissons Ensemble vous propose d'affecter non pas 400 000 € mais 500 000 €. En procédant ainsi, vous ne pénalisez ni les salariés, vous ne touchez pas au tableau des effectifs ni le monde associatif et sportif, pas besoin d'aller chercher des économies ailleurs. Faire de la politique M. le Maire c'est une histoire de valeurs, c'est vrai, mais c'est aussi une histoire de respect des engagements. Les Colomniérois, tout comme les français souffrent de cette hausse des prix qui les pénalise au quotidien. Ils vont encore plus souffrir via la hausse des bases. Dans ces conditions nous vous proposons une baisse d'1 point de la fiscalité. Par respect démocratique, nous vous demandons M. le Maire de soumettre cette proposition officiellement au vote par main levée à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux présents ici ce soir. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Bon je ne vais pas encore répéter vous connaissez déjà ma réponse, par contre moi je trouve qu'il y a quand même quelque chose de schizophrénique dans ce que vous dites. C'est qu'à la fois vous demandez d'augmenter la voirie qui n'est pas bonne, vous me demandez d'augmenter les subventions aux associations, vous me demandez d'augmenter l'éducation, vous me demandez d'augmenter plein de choses, et en même temps vous me demandez de baisser les impôts. Deux solutions, soit vous avez un problème avec les chiffres, ou alors c'est délibérément quelque chose qui est jeté à l'eau sans réflexion parce que comment vous faites pour augmenter les dépenses d'un ordre très très important tout en diminuant la fiscalité, c'est à dire ce qui permet justement de réaliser à minima un service public ? Vous m'avez même demandé et critiqué au début en disant que je fais des efforts de gestion pour les Colomniérois qui ont déjà eu une baisse de 4,5 vous me demandez d'augmenter la masse salariale. Alors moi je veux bien, vous me demandez d'augmenter les frais de fonctionnement, vous me demandez d'augmenter les subventions, vous me demandez d'augmenter la masse salariale et après vous me dites qu'il faut baisser les impôts. Je comprends, vous êtes dans l'opposition, vous vous opposez, c'est à dire que systématiquement ce que l'on fait vous dites que ce n'est pas bon, non mais je le comprends parfaitement. Mais moi je vous demande mathématiquement comment vous faites pour diminuer les choses et pour augmenter d'autres ? Je dis ce n'est pas possible. Donc moi j'ai une gestion rigoureuse, saine, prudente et que je veux maintenir un service de qualité aux Colomniérois. Je veux diminuer oui un jour la pression fiscale mais on l'a déjà diminuée de 4,5 points et je répète 1,5 pour ne pas que vous disiez, 1,5 + 3. Donc tout en faisant des investissements qui sont quand même trois fois supérieurs aux vôtres et à tous les niveaux, il est évident qu'on peut faire, on peut augmenter les frais de fonctionnement mais vous pendant votre mandat, enfin ce n'est pas vous qui y étiez, c'est vrai ce qu'on dit, ce qui n'allait pas avant ce n'est jamais vous mais par contre ce qui était bien avant vous le prenez. Donc vous avez augmenté de combien la fiscalité pendant les différents exercices ? Pour que l'on prenne la mairie de Coulounieix-Chamiers et croyez moi j'en suis désolé, on est la première commune du Département au niveau de fiscalité et en France on ne doit pas être loin. Et quand je regarde que même que l'on ait baissé de 4,5 on est toujours la première, c'est vrai que comme vous, peut-être pas de la même façon, comme vous je suis un peu circonspect. Et alors moi ce que j'aimerais c'est que vous me citiez, je vous le demande en tant que question, quelle commune de Dordogne ou autour de Périgueux, a baissé sa fiscalité dans les trois dernières années, et tous bords confondus ? Je vous le demande, nous on l'a baissée et on la rebaissera. Simplement à l'heure actuelle on a une gestion responsable des choses et on la maintient. Il y en a plein qui l'augmentent, c'est facile, «je veux faire ceci j'augmente la fiscalité». Non, on maintient et oui on est en train d'essayer d'économiser pour qu'un jour on puisse redonner du pouvoir d'achat aux Colomniérois. Oui je vous en prie reprenez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Alors il y a tellement de choses à dire...

M. le Maire : *Non mais pas longuement, on a déjà discuté pleinement*

M. Vincent BELLOTEAU : *Oui mais encore une fois c'est pour le bien, là on parle de choses très importantes pour la commune M. le Maire, vous êtes d'accord ?*

M. le Maire : *Je suis d'accord.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Et en premier lieu pour le portefeuille des Colomniéroises et Colomniérois contribuables et propriétaires sur la commune. Lorsque vous dites M. le Maire encore une fois, vous avez souvent mis en avant que la situation et le contexte économique guidaient vos choix : la Covid la guerre en Ukraine...Dont acte.*

M. le Maire : *Cela fait partie...*

M. Vincent BELLOTEAU : *Cela fait partie. A situation exceptionnelle M. le Maire, réponse exceptionnelle. Faire de la politique c'est faire des choix. En 2022 vous dégagéz un excédent sur la section d'exploitation 1 800 000 €, vous êtes d'accord ?*

M. le Maire : *Oui.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Vous faites le choix de soutenir vos recettes à hauteur de 400 000 €, vous êtes d'accord ? C'est à dire que vous avez la possibilité à l'intérieur de ces 1 800 000 € d'aller augmenter votre soutien exceptionnellement à vos recettes de fonctionnement. Vous pouvez passer à 500 000, 600 000, 700 000 €. Vous allez me dire mais dans ce cas-là cela me fait autant d'argent en moins pour aller soutenir l'investissement, la section capitalisation. Donc peut-être qu'il est grand temps, c'est de manière générale, vous savez ce que j'en pense au niveau national, ce dogme de la dette qui n'a aucun sens, aucun sens. Vous parlez des communes, Sarlat est très endettée, ville de droite, Bergerac très endettée, ville de droite, la question de la dette n'a pas d'importance en soi, ce qui compte c'est sa capacité à être remboursée. A une année exceptionnelle avec la hausse des bases vous avez la possibilité, ce n'est qu'une question de choix chers collègues, et je me permets même de vous interpeller directement en dehors M. le Maire même si je n'entends pas beaucoup le son de vos voix lors des débats, vous avez techniquement la possibilité sans mettre en difficulté du tout le budget communal, de baisser les impôts, c'est du concret ce que je vous dis ce n'est pas de l'idéologie, ce n'est pas de la démagogie. Encore une fois la hausse des bases c'est une bonne chose pour la commune mais c'est terrible pour les Colomniérois, terrible. Exceptionnellement cette année, peut-être que l'on peut faire un effort encore une fois sans pénaliser les acteurs économiques déterminants pour la vie de la commune que sont les associations, les clubs, les écoles, tout ce que vous dites M. le Maire. Je vous propose à main levée de faire cette proposition par respect démocratique. 1 point de fiscalité en moins, c'est techniquement possible. Merci*

M. le Maire : *Voilà donc je vous réponds, vous savez ce que je vais répondre donc on va voter pour ou contre la fixation des taux et je ne retiens pas votre proposition de voter à main levée. M. BOISSEL vous avez la parole.*

M. Patrick BOISSEL : *Oui je voudrais d'abord remercier M. BELLOTEAU de reprendre à son compte le programme fiscal traditionnel de la droite donc je suis tout à fait d'accord avec lui et si jamais nous procédions au vote, bien évidemment nous voterions pour.*

M. le Maire : *Donc je vois qu'il y a l'alliance des extrêmes c'est bien, c'est ce qui se passe au niveau national...*

M. Vincent BELLOTEAU : *A qui vous parlez M. le Maire ?*

M. le Maire : *Non non...*

M. Vincent BELLOTEAU : *En présence des journalistes c'est très important !*

M. le Maire : *Oui...*

M. Vincent BELLOTEAU : *Qui c'est que vous nommez ?*

M. le Maire : *Non mais je nomme...vous interprétez comme vous voulez, stop on passe au vote.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Au nom de quoi vous faites cela M. le Maire ?*

M. Jean-Louis POMIER : *M. le Maire c'est important parce que vous avez parlé d'extrêmes, moi je ne vois pas d'extrêmes dans la salle. Je vois des extrêmes à chaque table mais je ne vois pas d'extrêmes au sens politique.*

M. le Maire : *M. POMIER je ne vous ai pas donné la parole.*

M. Jean-Louis POMIER : *Non vous ne me l'avez pas donnée mais je la prends.*

M. le Maire : *Maintenant on passe au vote.*

M. Philippe GORY : *M. le Maire, les propos que vous venez de tenir sont insultants pour les membres...*

M. le Maire : *Je n'ai pas insulté.*

M. Philippe GORY : *On vous demande de préciser nommément...*

M. le Maire : *Je nomme rien du tout et maintenant je passe à la fixation des taux.*

M. Philippe GORY : *...des excuses à Agissons Ensemble.*

M. le Maire : *Donc maintenant je passe au vote.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

20 votes pour : MM. Thierry CAPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI.

7 votes contre : MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY, Mme Mireille BORDES, MM. David BERNARD, Patrick BOISSEL, Jean-Louis POMIER.

2023/10

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET GÉNÉRAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Afin de financer les travaux d'investissement de la commune sur le budget principal, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter des emprunts d'un montant total de 820 000 € (HUIT CENT VINGT MILLE EUROS) qui pourront être demandés par tranches auprès de divers organismes de prêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter des emprunts d'un montant total de 820 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Afin de financer les travaux d'investissement de la commune sur le budget principal, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter des emprunts d'un montant total de 820 000 € qui pourront être demandés par tranches auprès de divers organismes de prêts. Comme vous le savez, puisque cela avait été dit aux Orientations budgétaires, ces emprunts servent à financer en particulier l'ANRU.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des paroles sur ce sujet ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/11

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2023 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces subventions sont proposées en respectant le cadre fixé par les orientations budgétaires et en prenant en compte les critères suivants :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets subventionnés dans le cadre de partenariats avec la commune,
- prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, subventions QPV, moyens mis à disposition...),
- concernant les associations nationales et départementales ont été prises en compte les retombées locales dans les domaines de la santé, la protection des personnes fragiles et la culture.

Il est précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s ainsi que les membres du bureau d'associations ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré conformément au tableau en annexe :

- **APPROUVE** les montants des subventions proposés pour les associations au titre de l'exercice 2023.

- **ARRÊTE** les subventions aux associations à la hauteur des sommes envisagées, conformément aux montants prévus au budget primitif 2023 à savoir 154 200 € pour les associations communales, 7 700 € pour les hors commune, 3 000 € au titre des conventions pluriannuelles, 2000 € de réserve et 70 900 € concernant les mises à disposition de personnel.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : *Merci M. le Maire. Ces subventions sont proposées en respectant le cadre fixé par les orientations budgétaires et en prenant en compte les critères suivants :*

- les préférences communales,
- les critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- les projets subventionnés dans le cadre de partenariats avec la commune,
- la prise en compte des autres formes de participation de la commune notamment les locaux, les fluides, le personnel mis à disposition, les subventions au titre de l'appel à projet Quartiers Politique de la Ville et les moyens mis à disposition,
- concernant les associations nationales et départementales ont été prises en compte les retombées locales dans les domaines de la santé, la protection des personnes fragiles et la culture.

Il est précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s ainsi que les membres du bureau d'associations ne prennent pas part au vote de la présente délibération. Je ne sais pas s'il y en a dans la salle ? S'il n'y a pas de subvention cela ne pose pas de problème.

M. le Maire : *Il n'y a pas une subvention pour votre... Non ?*

Mme Arlette ESCLAFFER : *Donc nous arrêtons les subventions aux associations. Alors vous avez le tableau en annexe, moi je vais vous donner les grandes sommes. Les subventions aux associations à la hauteur des sommes envisagées, conformément aux montants prévus au budget primitif 2023 à savoir 154 200 € pour les associations communales, 7 700 € pour les associations hors commune, 3 000 € au titre des conventions pluriannuelles, 2 000 € de réserve*

puisque l'on s'aperçoit que tous les ans il y a des associations qui se créent ou qui nous sollicitent en cours d'année, 70 900 € et non pas 68 108 € concernant les mises à disposition de personnel, il s'agit du professeur de danse pour le Foyer Laïque et de l'animatrice lutte pour l'ASPTT. Et cette année nous avons chiffré les mises à disposition de salles, pour les mises à dispositions permanentes à la hauteur de 110 412 €. Donc si je fais le total de toutes ces sommes nous arrivons à 305 312 € c'est ce que dit la somme dont parlait M. le Maire tout à l'heure. C'est à dire cela représente 3 points d'impôt si je reste à ce qui a été dit. Est-ce que vous souhaitez que je donne les associations les unes après les autres ou la globalité vous suffit ? Vous l'avez en annexe. Et si vous avez des questions je suis là pour vous répondre.

2023					
Nom de l'association	MAD salaire + charges 2023	Attribution 2022	Demande 2023	Proposition commune 2023	MAD salles
1-Associations communales					
1 ALC		4300,00€	5000,00€	4000,00€	9 447,00€
2 All boards family		2200,00€	3000,00€	2200,00€	
3 Amicale des locataires CC		1800,00€	2000,00€	1800,00€	
Association sportive collège					
4 Jean Moulin		200,00€	200,00€	200,00€	
5 RANDO PLUS 24		200,00€	500,00€	200,00€	
Association habitants des					
6 Veyriers		150,00€	150,00€	150,00€	
7 CIFPH/ Politique de la ville		400,00€	400,00€	200,00€	
8 Comité Vallon du cerf		150,00€	150,00€	150,00€	
9 Comité des fêtes		850,00€	1000,00€	900,00€	1 140,00€
10 Coteaux de France		150,00€	150,00€	150,00€	
11 FCPE collège		500,00€	500,00€	500,00€	536,00€
12 FCPE Primaire E le Roy		500,00€	1000,00€	800,00€	536,00€
13 Parents d'élèves L. Pergaud			1000,00€	500,00€	
14 LUDOGENERATION		750,00€	2300,00€	750,00€	
15 Mieux vivre à Pagot		1200,00€	2000,00€	1200,00€	
16 Centre social		86000,00€	116000,00€	106000,00€	25 679,00€
17 Arnault de Mareuil		150,00€	500,00€	150,00€	1 923,00€
18 Atelier artisanal Périgourdin		300,00€	300,00€	300,00€	542,00€
19 MERILLER vapeur		600,00€	1300,00€	900,00€	2 329,00€
20 FLEP	60900,00€	0,00€	2000,00€	0,00€	8 907,00€
21 AMICEAD		150,00€	3000,00€	150,00€	
22 ANCAC CC		150,00€	200,00€	150,00€	
23 FOPAC CC		150,00€	150,00€	150,00€	
ASPTT subvention aux					
24 sections sportives	10000,00€	5500,00€	8000,00€	5500,00€	19 907,00€

25 Budo club	1000,00€	1000,00€	1000,00€	
26 COCC	23000,00€	24600,00€	23000,00€	37 606,00€
Ecole Parents Educateurs				
27 du Périgord	500,00€	en attente	500,00€	1 860,00€
28 Entente cycliste ECTC24	1200,00€	1500,00€	1200,00€	
29 KASSOUMAYE	150,00€	300,00€	150,00€	
Ass rép anciens combt CC				
30 (ARAC)	150,00€	150,00€	150,00€	
31 Les PériPattes	200,00€	800,00€	200,00€	
Comité départemental				
32 HANDI SPORT	350,00€	350,00€	350,00€	
33 asso CHASSE « pestoures »	150,00€	200,00€	150,00€	
asso CHASSE « fontaine du				
34 Boulon »	150,00€	150,00€	150,00€	
35 RESTAURANT du COEUR	0,00€	?	0,00€	
PERIGORD KARATE				
36 Team		500,00€	200,00€	
amicale habitants de				
37 Peychey			150,00€	
38 Politique de la ville			28000,00€	
1-Total associations communales	70900,80€	133200,00€	180350,00€	182200,00€ 110 412,00€

M. Philippe GORY : Mes chers collègues bonsoir. On a déjà un problème de forme dans la délibération qui nous est soumise aujourd'hui. Vous venez de lire Mme ESCLAFFER les sommes suivantes : 154 200, 7 700, 3 000, 2 000 et 68 108.

Mme Arlette ESCLAFFER : Je l'ai corrigé M. GORY et je vous ai dit 70 900.

M. Philippe GORY : Alors 70 900. Sauf que dans le tableau, le total des associations communales est de 182 200. Vous nous annoncez un chiffre de 265 800 à voter au tableau des subventions, laissez-moi finir s'il vous plaît, vous nous annoncez un tableau de 258 800 et là vous venez de nous annoncer 305 307. Il n'y a aucune concordance entre les chiffres des tableaux qui sont mis en délibération, donc la délibération est insincère, Agissons Ensemble demande le report pour problème de forme et que l'on refasse les calculs entièrement s'il vous plaît avant la mise sous vote.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors M. GORY je sais d'où vient cette différence puisque dans le tableau a été ajoutée en ligne 38 - la Politique de la ville à la hauteur de 28 000 € mais si vous ajoutez 154 200 et 28 000 vous arrivez à 182 200. Donc c'est la ligne 38 qui devrait être supprimée dans les associations commune et sous réserve de cette modification on peut voter la délibération aujourd'hui.

M. Philippe GORY : Vous me permettez de penser quand même que soumettre à une délibération des tableaux complètement erronés c'est mépriser quand même les personnes qui ne siègent pas dans les commissions. Comment voulez-vous que l'on vérifie en cinq jours l'ensemble d'un budget, d'un budget primitif ainsi que tout cela ? Je pense qu'à un moment donné vous devez au moins avoir le respect, je vois que M. le Maire ne l'a pas concernant les propos qu'il prononce et dans lesquels on ne peut pas se défendre, concernant ce qui est mis en place dans les votes.

M. le Maire : Mireille BORDES vous avez la parole.

Mme Mireille BORDES : M. le Maire, d'abord en préambule, qu'il ne me soit pas rétorqué que je n'étais pas aux commissions, effectivement je n'y étais pas j'ai eu des problèmes personnels, je n'ai pas pu m'y rendre, cela m'évitera que l'on me dise comme réponse que je n'étais pas présente à la commission qui a délibéré sur ces subventions. Pour moi, aucune association n'est mieux qu'une autre, aucune association ne mérite plus qu'une autre. Seulement quand je regarde le tableau je m'aperçois que l'ALC perd 300 € je ne sais pas pourquoi, sûrement que dans la mise à disposition des salles il doit y avoir plus, mais comme on ne peut pas comparer les montants de la mise à disposition des salles par rapport aux années précédentes, on ne peut pas savoir. Donc je pose la question. Par contre le Centre Social qui fait un très très bon travail, je ne veux pas qu'il soit dit dans mes propos que le Centre Social ne fait pas un très très bon travail, le Centre Social fait un très très bon travail mais le Centre Social bénéficie quand même d'une très grosse augmentation. Vous parlez M. le Maire, des fluides qui revenaient au bénéfice du budget des associations, et bien il y a aussi les travaux, le Centre Social a bénéficié de travaux très très importants dans la réalisation de l'ANRU, il bénéficie ici d'une grosse augmentation. Je ne suis pas contre l'augmentation du Centre Social, ne vous méprenez pas, j'explique seulement que je ne comprends pas le fonctionnement de plus ou de moins. Et ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas à mes yeux une seule, et je pense que M. BERNARD partage, une seule association sur cette commune qui mérite plus ou moins. Donc je trouve que l'analyse financière individuelle n'est pas convenable. Je voterai quand même le budget parce que je ne veux pas qu'il me soit dit que je ne veux pas qu'il y ait d'argent pour les associations, je veux juste préciser que je ne trouve pas la répartition très égalitaire.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors Mme BORDES, si l'Amicale Laïque a 300 € de moins c'est qu'elle perd une section cette année. Le Centre Social a effectivement 20 000 € de plus que l'an dernier, tout simplement parce que l'an dernier nous avions une mise à disposition à la hauteur de 31 833 € pour une salariée, que cette année cette salariée n'est plus mise à disposition, à la demande du Centre Social et qu'en compensation pour l'aider dans le fonctionnement nous lui versons une subvention de 20 000 €. Alors je ne vous dirai pas que vous n'étiez pas là à la réunion de la commission puisque vous vous êtes excusée et il n'y a aucun problème. Mais je vous apporte juste la justification de ces sommes.

M. le Maire : On passe au vote ?

M. Philippe GORY : Sur quoi on vote exactement alors ? Sur quelle délibération ? Laquelle est bonne ? On peut la relire s'il vous plaît avec les bons chiffres ?

M. le Maire : Vous la relisez avec les bons chiffres ?

Mme Arlette ESCLAFFER : Je la relis. ARRÊTE les subventions aux associations à la hauteur des sommes envisagées, conformément aux montants prévus au budget primitif 2023 à savoir 154 200 € pour les associations communales, 7 700 € pour les hors commune, 3 000 € au titre des conventions pluriannuelles, 2 000 € de réserve et 70 900 € concernant les mises à disposition de personnel.

M. le Maire : Cela vous va ?

M. Lucas GUILLEMOT : Et par souci de clarté on peut retirer de l'annexe la ligne Politique de la ville à 28 000 €.

M. le Maire : En plus je crois que c'est la première année où l'on a fait un travail de valorisation des salles et c'est pour cela que l'on ne peut pas avoir de comparaison. Mais par contre je trouve que c'est un travail nécessaire parce que cela montre qu'elle est la subvention réelle en dehors de l'aspect pécuniaire que les associations ont. Parce qu'il y a tout le travail de mise à disposition des salles, il y a des salariés qui sont mis à disposition donc c'est important de le montrer et de le valoriser. Par contre, le travail de valorisation des fluides, cela n'a pas été fait encore, ce n'est pas facile en plus...

Mme Arlette ESCLAFFER : Si si, c'est uniquement la valorisation des charges sans tenir compte des « loyers ». C'est uniquement les charges.

M. le Maire : Alors on pourrait faire la valorisation de mises à disposition des loyers aussi, parce qu'on l'avait fait...d'accord.

Mme Arlette ESCLAFFER : Voilà. Donc cela avait été expliqué lors de la commission la façon dont cela avait été travaillé.

M. le Maire : Mme BORDES vous avez de nouveau la parole.

Mme Mireille BORDES : Vous serez bien d'accord avec moi M. le Maire que plus il y a de mises à disposition plus il y a de fluides et plus il y aurait de loyers si loyers étaient. On est bien d'accord ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme Mireille BORDES : Donc cela veut dire qu'une association qui bénéficie de plus de mises à disposition bénéficie de beaucoup plus d'aides de la commune.

M. le Maire : Exactement.

Mme Mireille BORDES : C'est là où je vous parle d'équité. Ce qui me gêne, je vous le redis, ce n'est absolument pas que les associations touchent de l'argent, elles font un travail, toutes les associations font un travail considérable, mais ce n'est pas très équitable.

M. le Maire : Non mais c'est justement. On a fait ce travail pour que les associations voient ce qui est réellement mis à disposition. Voilà, donc est-ce que vous êtes d'accord pour voter sur cette délibération ainsi rectifiée ? M. GORY.

M. Philippe GORY : A part si ma calculatrice se trompe, $154\,200 + 7\,700 + 3\,000 + 2\,000 + 70\,900$ cela fait $237\,800$ et vous nous avez évoqué le chiffre de $305\,307$. J'ai un différentiel de $65\,500$.

Mme Arlette ESCLAFFER : Dans les $305\,000$ j'ai mis la disposition des locaux M. GORY.

M. Philippe GORY : Cela doit pas apparaître à un moment donné sur...

Mme Arlette ESCLAFFER : Mais cela n'apparaît pas sur la délibération, je vous ai donné l'information.

M. Sébastien CATTAI : Il faut voter sur la délibération. Ce tableau est une pièce annexe qui vous donne l'ensemble des subventions y compris la Politique de la ville, Politique de la ville sur laquelle vous voterez à la prochaine délibération. Ce qui veut dire que vous, vous votez bien sur

cette délibération. Ce n'est pas le tableau qui est en délibération ce n'est pas un tableau qui est en annexe c'est cette page.

M. Philippe GORY : On vote donc sur la somme de 237 800 ?

Mme Arlette ESCLAFFER : C'est cela.

M. Sébastien CATTAI : Voilà.

M. Philippe GORY : Que cela soit précis pour tout le monde ! Vous annoncez un chiffre de 305 000 à la presse...

M. Philippe MOREAU : On vient de vous l'expliquer.

M. Sébastien CATTAI : C'est très précis, Mme ESCLAFFER a modifié le chiffre, donc c'est bien cette délibération que vous prenez.

Mme Arlette ESCLAFFER : Et quand j'annonce 300 000 M. GORY c'est parce que j'ajoute la mise à disposition des locaux.

M. le Maire : Voilà c'est indicatif...

Mme Arlette ESCLAFFER : Mais ce n'est pas sur la délibération c'était juste une information que je vous donnais.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/12

SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISANT LES CRÉDITS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

Considérant que l'État, la Communauté d'Agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi que le Conseil Départemental lancent un appel à projet ayant pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires, en mobilisant des crédits spécifiques, au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en complément des crédits de droit commun,

Ces actions sont cofinancées par l'État (crédits spécifiques de l'ANCT - Agence Nationale de Cohésion des Territoires), les trois villes concernées et d'autres collectivités tels que le Département, la Région ou la Communauté d'Agglomération,

Considérant que cet appel à projet s'adresse à l'ensemble des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics,

Considérant que cet appel à projets partenarial s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2023 du Grand Périgueux et dans les orientations de l'année fixées par l'État. Il a été diffusé le 17 octobre 2022, avec une date de clôture du dépôt des projets fixés au 11 décembre 2022,

Considérant que le comité de pilotage partenarial du 21 mars 2023 a validé les actions et le montant des subventions de l'État, chaque partenaire doit désormais décider de son niveau d'intervention financière,

Considérant que la commune de Coulounieix-Chamiers apporte généralement un soutien financier aux projets associatifs de la commune mais aussi aux autres actions transversales dès lors qu'elles s'inscrivent dans les objectifs et priorités définies pour cette année, qui sont la cohésion sociale, l'accompagnement des habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant que les dépenses sont inscrites au budget communal soit **28 000€** pour l'année 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des subventions allouées aux associations et organismes au titre de l'appel à projets Politique de la ville mobilisant les crédits de l'État et des collectivités dans le cadre du contrat de ville 2015-2023, selon le tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des subventions allouées aux associations et organismes sociaux dans le cadre de la Politique de la ville.

- **CHARGE** Monsieur le Maire, d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : Considérant que l'État, la Communauté d'Agglomérations, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ainsi que le Conseil Départemental lancent un appel à projet chaque année, que ces actions sont cofinancées par l'État avec des crédits spécifiques de l'ANCT - Agence Nationale de Cohésion des Territoires, les trois villes concernées et d'autres collectivités telles que le Département, la Région ou la Communauté d'Agglomération,

Considérant que cet appel à projet s'adresse à l'ensemble des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics,

Considérant que cet appel à projets a été diffusé le 17 octobre 2022, avec une date de clôture fixée au 11 décembre 2022, que le comité de pilotage partenarial du 21 mars 2023 a validé les

actions et le montant des subventions de l'État, chaque partenaire doit désormais décider de son niveau d'intervention financière,

Considérant que la commune de Coulounieix-Chamiers apporte généralement un soutien financier aux projets associatifs de la commune mais aussi aux autres actions transversales dès lors qu'elles s'inscrivent dans les objectifs et priorités définies pour cette année, qui sont la cohésion sociale, l'accompagnement des habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant que les dépenses sont inscrites au budget communal pour la somme de **28 000€** pour l'année 2023, ce sont donc les 28 000 € que l'on retrouve,

Je vous propose de fixer le montant des subventions allouées aux organismes au titre de l'appel à projets Politique de la ville.

M. le Maire : Des questions sur la Politique de la ville ? Mme BORDES vous avez la parole.

Mme Mireille BORDES : Alors je n'ai pas de question puisque j'ai été présente à la commission et je me suis ouverte sur la manière dont on nous l'a présentée. J'ai, parce que je n'étais pas Directrice de cabinet, j'étais élue, j'ai pendant de nombreuses années, traité cette problématique et j'ai toujours fait en sorte que les élus des commissions puissent rencontrer les partenaires. Parce que les projets nouveaux sur un quartier Politique de la ville me semblent très très importants, les actions concernant réellement la Politique de la ville me paraissent très importantes et les financements autres que la Politique de la ville sur des projets me paraissent aussi importants. Alors je ne voudrais pas que l'on pense que je fasse une fixette sur le Centre social, loin de là mon idée, mais il représente je crois plus de 25 % des 28 000 €. Il le mérite, je ne dis pas qu'il ne le mérite pas, mais pendant ce temps-là d'autres associations n'en bénéficient pas. Et je vois par exemple, de mémoire, que l'École des parents n'a pas été du tout du tout augmenté ou même n'a pas eu exactement ce qu'elle demandait alors que c'est une action qui est très très importante sur le quartier. D'ailleurs c'est une École départementale, elle ne bénéficie pas. Je n'ai pas vu cette année les financements des autres partenaires ce qui est bien embêtant, ce serait bien qu'en commission on nous dise ce que veulent donner ou ce qu'envisagent de donner les autres partenaires. Mais l'École des parents qui est une École départementale n'arrive pas à avoir de subventions par le Département, à moins que ce ne soit pas pareil cette année, parce que justement elle n'agit que sur Coulounieix-Chamiers. Donc si le Département ne donne pas parce qu'il agit sur Coulounieix-Chamiers, et que nous on ne le reconnaît pas sur la commune, vous devez comprendre M. le Maire qu'à un moment donné cela pose problème. Et la deuxième chose que je voudrais dire, toujours par le biais de l'École des parents, il y a une jeune femme qui intervient, je ne sais pas ce qu'elle est exactement, psychologue ou enfin bref elle intervient à ce titre, je ne sais pas qu'elle est exactement sa fonction, toujours est-il que cette personne n'est pas reconnue dans ce tableau Politique de la ville. Alors que l'on ne m'explique pas qu'un accompagnement de cette qualité, sur un quartier comme le quartier de la Politique de la ville ce n'est pas important. Donc moi M. le Maire, je suis très attachée à la Politique de la ville, je continue à œuvrer pour, dans d'autres lieux, donc M. le Maire je ne voterai pas. Je ne sais pas ce que fera, je ne prends pas la parole au titre de mon groupe, je prends la parole en mon nom personnel, mais moi je ne voterai pas, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors Mme BORDES, puisque vous parlez de l'École des parents, au niveau du Café des parents parce qu'il y avait trois subventions demandées par l'École des parents. Au niveau du Café des parents, pendant les deux années de Covid il n'y a pas eu de rencontres, nous avons financé les deux années précédentes le Café des parents et il restait une somme conséquente, c'est pour cela que cette année nous avons subventionné mais un petit peu moins. Quant à « Parle moi cela m'intéresse » donc c'est la personne effectivement qui est psychologue et qui intervient auprès des familles. Cette année pareil sur le budget qui était

alloué à cette action, puisque ce sont des actions, il restait une somme puisqu'il y a eu assez peu d'interventions. Sur «Apprendre et parler et jouer en famille» nous n'avons pas subventionné ce n'était pas un projet de L'École des parents. L'École des parents était porteur d'un projet pour l'école et ce n'était pas l'objet d'un financement sur la Politique de la ville. Voilà les réponses que nous avons données en commission où vous étiez effectivement. Vous avez fait des observations que nous avons d'ailleurs suivies au niveau de la répartition des sommes.

Mme Mireille BORDES : Enfin j'ai fait des observations elles n'ont pas été suivies Mme ESCLAFFER.

Mme Arlette ESCLAFFER : Si si je suis désolée !

Mme Mireille BORDES : Non

M. le Maire : Les choses ont été dites.

Mme Mireille BORDES : Le débat n'est pas là.

M. le Maire : Le débat n'est pas là, on va...

Mme Mireille BORDES : Juste une phrase M. le Maire. Que certaines associations n'aient pas pu mettre en œuvre des projets parce qu'il y avait le Covid personne ici n'en doute, mais il y a des associations qui bénéficient de la même subvention voire de plus de subventions qui ont eu les mêmes difficultés avec le Covid. Rien n'a fonctionné avec le Covid. Je trouve et je le répète M. le Maire, que ces deux budgets Associations et Politique de la Ville ne sont pas équitables.

M. le Maire : Nous avons entendu vos remarques. Il faut savoir que la ville de Coulounieix-Chamiers, donc 28 000 € à la Politique de la ville, le Grand Périgueux 100 000 € et je crois que la ville de Périgueux cela doit être entre 28 000 et 30 000 € donc après chacun fait des choix. Les choix ne sont pas de l'avis de tout le monde mais ils ont le mérite d'exister. Il va y avoir un nouveau Contrat de Ville avec une nouvelle Politique de la ville. Les axes stratégiques de la prochaine contractualisation ne sont pas encore totalement définis mais ils vont l'être sous peu ainsi que la nouvelle géographie de la Politique de la ville. Donc nous avons une réunion avec Périgueux pour justement faire des propositions à la Préfecture sur les axes stratégiques, nos observations et deuxièmement sur la géographie de la Politique de la ville. En particulier nous on soutiendra Pagot, il y a Périgueux – Les Mondoux et Boulazac – Les Hauts de l'Agora mais enfin on verra. En tout cas on va faire des propositions en ce sens pour le prochain Contrat de Ville et donc sur le prochain Contrat de Ville il y aura sûrement des axes innovants parce que c'est vrai que depuis quelques temps nous ne votions que sur des avenants et l'innovation on va dire, était moins...M. BOISSEL ?

M. Patrick BOISSEL : Oui juste pour relativiser les propos de Mme BORDES sur l'aspect positif de la Politique de la ville, il faudra faire un jour le bilan au niveau national bien évidemment. Cette Politique se voit en fait au détriment des territoires ruraux auxquels il faudrait consacrer sans doute plus de moyens. Voilà juste une remarque plus générale.

M. le Maire : M. BOISSEL le bilan est fait chaque année, on a fait un Comité de Pilotage à la Préfecture où on évalue les bilans et on voit ce que cela a donné et ce qu'il reste à faire sur les territoires. A Périgueux cela a donné pas mal de résultats, chez nous il y a encore beaucoup de travail à faire. Après vous m'avez posé la question de la Politique rurale, la Politique de la ville rurale en quelque sorte. Sachez qu'au Grand Périgueux on y réfléchit parce que oui vous avez entièrement raison, au niveau de la ruralité, autant ici en Quartiers Politique de la Ville on a un

encadrement social qui est important avec le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Social Saint Exupéry et la Politique de la ville qui est mise en place il y a un encadrement social. C'est vrai qu'en ruralité il y a triple ou quadruple peine : premièrement il y a un isolement social il n'y a pas ou peu d'encadrement social, deuxièmement il y a les problèmes de mobilité, troisièmement il y a l'exclusion numérique parce que souvent c'est en zone blanche et que l'on ne peut pas, et que la ville est loin et qu'il faut prendre une voiture et que souvent les problèmes administratifs ne sont pas résolus. Donc c'est sûr on essaie de se pencher et c'est quelque chose que nous dirons au Préfet lors de nos rencontres, qu'il faut absolument une Politique rurale.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

26 votes pour : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

1 abstention : Mme Mireille BORDES.

2023/13

ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « 3CMR » - ASSOCIATION CULTURELLE POUR LE CANTON DE COULOUNIEIX-CHAMIER

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

Dans le cadre de la politique culturelle départementale, le Conseil départemental a accompagné la création d'une association culturelle pour le canton dénommée 3CMR (Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Marsac, Razac). L'objet de cette association est d'animer la vie culturelle du canton et dans le cadre du conventionnement culturel, de percevoir pour les collectivités et les autres associations du territoire, des subventions qu'elle redistribuera.

Afin de permettre à cette association de pouvoir fonctionner de façon indépendante et de disposer d'un fonds de roulement, il est proposé que les Communes adhèrent à cette association.

Le coût d'adhésion est de 0,05 € par habitant, la population municipale est de 7 316 habitants (données INSEE 2020) soit un coût de 365.80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'association 3CMR,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents utiles.

DÉBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : Dans le cadre de la politique culturelle départementale, le Conseil départemental a accompagné la création d'une association culturelle pour le canton dénommée 3CMR (Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Marsac, Razac). L'objet de cette association est d'animer la vie culturelle du canton et dans le cadre du conventionnement culturel, de percevoir pour les collectivités et les autres associations du territoire, des

subventions qu'elle redistribuera. Afin de permettre à cette association de pouvoir fonctionner de façon indépendante et de disposer d'un fonds de roulement, il est proposé que les communes adhèrent à cette association. Le coût d'adhésion est de 0,05 € par habitant, la population municipale étant de 7 316 habitants (données INSEE 2020) cela représente un coût de 365,80 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'association 3CMR telle qu'annexée.

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? Non ? C'est bon tout le monde a compris ce que c'était ? Ok super.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/14

MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES ET DES TARIFS DES CONCESSIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2213-24, L.2223-1 et suivants, relatifs aux cimetières et aux opérations funéraires,

Vu les lois et règlements en vigueur concernant les modes d'inhumations et de sépultures et notamment la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et ses décrets consécutifs,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2017, adoptant le nouveau règlement intérieur des cimetières de la commune de Coulounieix-Chamiers,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2020 relative à la modification de l'article 18 du règlement intérieur des cimetières de la Ville de Coulounieix-Chamiers,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2021 portant modification de l'article 11 du Règlement Intérieur des cimetières,

Constatant une différence entre les cases de columbariums et les cavurnes proposés sur la commune notamment en ce qui concerne leur durée et leur prix,

Il est proposé:

- une modification de l'article 8 du règlement intérieur afin d'ajouter aux types de concessions existants, des cases de columbarium d'une durée de 50 ans,
- une modification des tarifs des concessions afin d'harmoniser les tarifs des cases de columbariums et des cavurnes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des cimetières joint en annexe,
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs joints en annexe.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : Chers collègues, je vais encore vous parler d'argent mais ce sera certainement plus rapide. Donc il s'agit de la modification de l'article 8 du règlement intérieur afin d'ajouter aux types de concessions existantes, des cases de columbarium d'une durée de 50 ans, ainsi que d'une modification des tarifs des concessions afin d'harmoniser les tarifs des cases de columbariums et des cavurnes. Vous avez derrière un petit tableau : sur 50 ans le tarif passe à 500 € pour les cases columbarium et pour les cavurnes. Comme vous le voyez vous avez le choix, 15 ans, 30 ans, 50 ans. Pour l'éternité c'est renouvelable. 50 ans, un siècle, je vous le déconseille parce que les héritiers, les enfants ne vont pas venir pendant un siècle, donc il faut peut-être se limiter.

TYPE DE CONCESSION	TARIF
CASE COLOMBARIUM 15 ans (3 places)	200€
CASE COLOMBARIUM 30 ans (3 places)	300€
CASE COLOMBARIUM 50 ans (3 places)	500€
CONCESSIONS	
CONCESSION 2,5m ² 15 ans	250€
CONCESSION 2,5m ² 30 ans	350€
CONCESSION 2,5m ² 50 ans	500€
CONCESSIONS 5m²	
CONCESSION 5m ² 15 ans	500€
CONCESSION 5m ² 30 ans	700€
CONCESSION 5m ² 50 ans	900€
CAVURNES	
CAVURNE 15 ans (3 places)	200€
CAVURNE 30 ans (3 places)	300€
CAVURNE 50 ans (3 places)	500€
JARDIN DU SOUVENIR (dispersion des cendres)	Gratuit sur autorisation

M. le Maire : Qui veut des précisions sur cette délibération ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/15

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LOCATION DES SALLES ET DES TARIFS Y AFFÉRENTS

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

Vu les articles L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021/15 réactualisant la réglementation concernant la location des salles municipales et des équipements communaux,

Face aux sollicitations croissantes des associations et des habitants pour bénéficier de la salle Pablo Néruda du centre Gérard Philippe ou de la maison de quartier Claudie Haigneré, il devient nécessaire de réviser le règlement de location des salles.

Ces équipements ont vocation à servir les habitants avant tout, via les animations municipales, dans le cadre d'évènements privés, ou de manifestations organisées par les associations.

Aussi, afin de répondre à l'ensemble des besoins tout en préservant le dynamisme du tissu associatif communal, il est proposé :

- pour toute manifestation non commerciale organisée par une association communale, de maintenir la gratuité des locations de salle,
- pour toute manifestation commerciale organisée par une association ayant son siège sur la commune et présentant un **intérêt communal** (investissement-animation-rayonnement extérieur), d'appliquer **une mise à disposition gratuite une fois par année civile** sachant que, par convention, la municipalité pourra fixer des modalités de mises à disposition spécifiques pour ces associations,
- pour toute manifestation commerciale organisée par une association ayant son siège sur la commune sans toutefois présenter les caractéristiques citées plus haut, d'appliquer les tarifs en vigueur dans le règlement joint,
- de réduire les délais des demandes de réservation de salle, elles ne pourront être effectuées qu'entre 1 mois minimum et 4 mois maximum avant la manifestation.

Il est également proposé, afin de tenir compte des nouvelles dispositions en matière de gestion des déchets, que, pour toute location gratuite, soit laissée la possibilité au loueur :

- de gérer lui-même ses déchets (les poubelles seront déposées au PAV par le particulier ou l'association à ses frais),
- ou d'en confier la responsabilité à la collectivité, les poubelles (triées) seront laissées sur place et un forfait de 20€ sera appliqué.

Les éléments évoqués ci-dessus sont intégrés dans le règlement intérieur de location des salles municipales et la nouvelle grille tarifaire annexés à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement de location et de gestion des salles communales,
- **DE FIXER** comme indiqué les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : *Merci M. le Maire. Nous avons été interpellés à plusieurs reprises par les associations concernant le règlement intérieur de location des salles. Parce qu'il est certain qu'une association qui a trois ou quatre sections et une association qui a cinq sections, qu'elle soit sportive ou qu'elle soit culturelle ou autre, n'a pas forcément les mêmes besoins en utilisation de salles. Donc nous avons revu certaines parties du règlement intérieur et je vais vous lire en gros ce qui va changer. Les différentes salles communales sont gérées et entretenues par la commune avec pour objectif la mise à disposition de lieux de rencontres et de rassemblements permettant réunions et autres manifestations. Ce qui est rajouté, il est précisé que ces salles ne sont pas des lieux pour des réunions et des célébrations à titre religieux ou évangéliques puisque nous commençons à avoir des demandes. Donc le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisés les salles et les équipements communaux. Celles-ci ne concernent que l'occupation occasionnelle des locaux et le prêt des équipements ainsi que leurs conditions de location. Ils sont réservés prioritairement aux activités organisées par des mouvements associatifs locaux, d'intérêt communal, les scolaires et les particuliers résidant dans la commune. La municipalité est prioritaire sur l'utilisation, le prêt ou la location des salles ou des équipements. Le Maire ou la commission vie associative se réserve le droit de donner un avis sur toute demande de réservation ou de prêt de salle. Donc nous avons distingué deux types d'associations :*

- Les associations qui ont leur siège social à Coulounieix-Chamiers et qui présentent un intérêt communal, c'est à dire une association qui est investie dans la vie communale et qui contribue à son animation et à son rayonnement extérieur. Ce sont donc les animations à but non lucratif qui pratiquent régulièrement sur la commune avec une proportion conséquente d'adhérents domiciliés sur la commune, pratiquant des activités à caractère non commercial et à destination du plus grand nombre. Et puis dans la même catégorie, les clubs sportifs qui appartiennent à une fédération nationale reconnue par le Ministère en charge des sports. Ces associations auront une possibilité différente du reste des associations, elles bénéficieront de la gratuité permanente pour leurs activités non lucratives (les réunions, les assemblées générales). Elles bénéficieront également d'une mise à disposition gratuite une fois par année civile pour leurs manifestations à caractère commercial comme un vide-grenier, un lotto, un thé dansant, un bal. Et ce qui change c'est, par convention la municipalité pourra fixer des modalités de mise à disposition spécifique pour ces associations. Actuellement, quand une association sportive a cinq sections sportives, elle n'avait droit qu'à une seule gratuité pour une activité commerciale. Maintenant chaque club sportif aura droit à une fois par an une gratuité. Et pour les associations qui ont plusieurs sections, qui sont souvent, puisqu'elles sont importantes, conventionnées pour des mises à disposition de locaux à titre permanent, nous discuterons avec elles pour leur donner aussi un nombre peut-être plus important en fonction de leurs besoins.

- Ensuite il y a les associations qui ont leur siège social sur la commune, qui continuent à bénéficier d'une gratuité permanente pour des activités non lucratives mais qui n'ont pas forcément une activité sur la commune, qui sont souvent des associations opportunistes qui se créent avec deux ou trois personnes pour bénéficier des prêts gratuits de salles. Donc pour ces associations-là, la location de salles pour les manifestations à caractère commercial sera soumise à la tarification présentée dans l'annexe 2 dès la première utilisation, parce que l'on s'aperçoit que l'on a des utilisations un peu abusives. Et pour les associations extérieures à la

commune rien ne change pour elles. Ensuite nous avons des demandes qui sont effectuées un an à l'avance donc c'est impossible à gérer. Il est souhaitable que cette demande soit effectuée entre un mois minimum et quatre mois maximum avant l'événement. Bien entendu quand ce sont des mariages il faut prévoir plus longtemps à l'avance donc on fera peut-être des exceptions, mais la confirmation de la salle ne sera donnée que quatre mois avant, pour une facilité de gestion. Et un autre point, c'était la gestion des déchets. Depuis que nous avons des modifications avec le SMD3 au niveau des points d'apport volontaire, donc en cas de prêt de salle à titre gratuit, le locataire aura la possibilité d'assurer lui-même la gestion des déchets. Souvent c'est une assemblée générale, il reste trois paquets de gâteaux et une bouteille donc voilà, les responsables pourront transporter les ordures ménagères aux points d'apport volontaire à leurs frais. Ou s'ils ne veulent pas le faire, ils laissent le soin à la collectivité de le faire dans des sacs qui sont triés et ils paieront un forfait de 20 €. Voilà les modifications qui vous sont proposées.

M. le Maire : Est ce que vous avez des questions ? M. CAPOT.

M. Patrick CAPOT : Juste un point que d'ailleurs nous avons soulevé à la dernière commission urbanisme et travaux mais Mme ESCLAFFER qui était empêchée n'a pas pu nous répondre. Il avait été question d'une tarification spécifique aux associations pour accéder à l'ouverture des points d'apport volontaire, donc nous on n'en parle pas de fait, puisque l'on parle des 20 € mais quid de cette tarification puisque vous faites souvent référence à d'autres communes, je serais intéressé de savoir comment font les autres communes et en particulier Coursac qui avait laissé entendre, et d'ailleurs en réunion publique, que les facilités seraient données aux associations puisque j'avais moi-même interpellé le Président du SMD3 sur le problème des associations, de l'utilisation des salles par les associations, pour la gestion des déchets ménagers.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors je me souviens de cette réunion M. CAPOT. M. PROTANO avait effectivement répondu en disant «je donnerai une petite subvention supplémentaire à mes associations». Cela me paraît assez difficile à appliquer pour Coulounieix-Chamiers, c'est la proposition qui est faite, maintenant s'il y a d'autres propositions qui sont meilleures on est preneurs.

M. Patrick CAPOT : Et une carte détenue par nos services et itinérante ou à disposition des associations dont les membres n'auraient pas de carte ou ne voudraient pas utiliser leur carte personnelle ?

M. Philippe MOREAU : C'est un peu dangereux quant à l'utilisation de la carte par des associations.

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui.

M. Philippe MOREAU : C'est la porte ouverte à aller vingt-cinq fois au...Je ne veux pas remettre en cause la probité des associations mais ce n'est pas très facilement contrôlable.

M. Lucas GUILLEMOT : Il y a aussi certaines autres communes qui vont avoir une consommation régulière de déchets, une production plutôt régulière de déchets et qui vont avoir besoin peut-être d'une carte elles aussi, ou qui vont prévoir dans leur budget. L'enjeu à mon avis c'est quand même de soutenir, de proposer l'option aux associations dans l'attente qu'il y ait peut-être quelque chose qui soit faite par le SMD3 avec une tarification spécifique pour les associations. Là ce n'est pas ici que l'on va le décider, par contre de proposer aux associations d'avoir l'option de nous laisser les déchets et en contre-partie financière puisque nous derrière on a le traitement, le temps de l'agent et puis peu importe la quantité de poubelles le montant est le même. Donc c'est vrai que cela permet quand même aux

associations, peu importe leur production de déchets, de payer un forfait qui est fixe et de ne pas trop avoir à se soucier de cela. Et comme cela on valorise aussi le travail des agents, on valorise aussi les fluides, on valorise l'utilisation des véhicules municipaux, on valorise tout cela. Il y a ceux qui ont déjà éventuellement leur carte et qui vont pouvoir intervenir directement eux-mêmes et puis sinon pour ceux qui ne le souhaitent pas ils pourront faire appel aux services de la commune. L'enjeu pour l'instant c'était de proposer des options à mon avis, et l'idéal après c'est s'il y a une tarification spécifique qui est mise en place par le SMD3 en effet.

M. le Maire : Voilà. Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Vous allez penser M. le Maire, chers collègues, que je fais une fixette, mais quand je lis « associations d'intérêt communal, une gratuité par an ou selon modalités de la convention » et bien je vous redis ce que je vous ai dit tout à l'heure M. le Maire. Dans la convention on y met ce que l'on veut, on y met ce que l'on veut si c'est une association que l'on aime bien, si c'est une association que l'on n'aime pas ou une association pour laquelle on est neutre.

M. le Maire : Il n'y a pas d'association que l'on n'aime pas !

Mme Mireille BORDES : Non mais je sais bien M. le Maire, je le fais exprès pour tirer le trait mais quand même noter dans une délibération « une gratuité par an ou selon modalités de la convention », M. le Maire cela me gêne.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors je pense qu'il y a déjà une différenciation entre les associations à la base, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure. Une association qui a une section et une association qui a neuf sections, forcément au départ elles ne sont pas égales donc on ne peut pas leur appliquer le même règlement. Un règlement ne peut pas être individualisé par rapport aux associations, c'est pour cela que l'on laisse la possibilité du conventionnement. Dans la convention on indiquera un nombre, parce que l'on en aura discuté en fonction des besoins de l'association. Justement c'est plus être à la portée de l'association plutôt que de mettre le couperet, une gratuité point à la ligne que l'on ait une section ou que l'on en ait dix. C'est plus adapté à la vie de l'association, on tient plus compte de la vie de l'association dans ces cas-là. Donc ce sera formalisé par écrit au moment de la convention, une manifestation, deux manifestations, trois manifestations, ce sera limité et ce sera clair pour tout le monde et ce sera surtout clair pour les gens qui sont à la gestion. Parce qu'à chaque fois ce sont des demandes, on tergiverse, on leur donne la gratuité ? On ne leur donne pas ? Comme cela se sera clair, ce sera net, ce sera écrit et ce sera clair pour tout le monde et ce sera plus égalitaire en fonction de la section ou de plusieurs sections par association. On en a discuté à la commission c'était ce qui paraissait le plus logique.

M. le Maire : Allez on continuera ce débat en commission, on va voter.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Mme Mireille BORDES : M. BERNARD demande la parole.

M. le Maire : Oui mais on a commencé le vote.

M. David BERNARD : Je suis désolé mais on n'a pas eu de débat en commission, c'est M. MOREAU qui nous a présenté le projet, vous n'étiez pas là Mme ESCLAFFER.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors je suis désolée mais moi je parle de la commission culture où nous en avons discuté, c'était sur les deux commissions. Parce que la commission vie associative a travaillé dessus et la commission urbanisme et travaux gère l'attribution des salles. Donc on a travaillé avec les deux services, c'est pour cela que cela a été présenté deux fois. Une fois à la commission urbanisme et une fois à la commission association.

M. le Maire : Voilà, on vote.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

25 votes pour : MM. Thierry CIPERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY.

2 abstentions : Mme Mireille BORDES, M. David BERNARD.

2023/16

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du Conseil général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité d'avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :

- conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,
- assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires,
- diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale,
- missions optionnelles proposées par l'ATD 24 au choix de la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Agence,
- **DE DESIGNER** Monsieur Thierry CIPIERRE, Maire, comme son représentant au sein des organes délibérants à l'Agence.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : Les derniers statuts de l'Agence Technique Départementale (ATD) dataient de 1983. Il y a eu une délibération de l'Assemblée générale en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24, il étant temps de les modifier et de les remettre jour, tout avait évolué etc. Donc une remise à niveau par rapport aux lois.

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité d'avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :

- conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,
- assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires,
- diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale,
- missions optionnelles proposées par l'ATD 24 au choix de la collectivité. Autrement dit, pour tous les gros projets que nous menons sur la commune nous avons recours à l'ATD.

Compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts de l'Agence,

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? Oui Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Pour vous prouver M. le Maire que je ne conteste pas par plaisir de contester, je vous rejoins tout à fait sur la qualité du travail de l'ATD et je pense qu'effectivement il faudrait utiliser l'ATD encore plus si c'était possible.

M. le Maire : On fait ce que l'on peut Mme BORDES !

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2023/17

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER N° 0773 RUE LEON BLUM

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

La commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage public.

Vu l'état du matériel en place et la nécessité des travaux à envisager, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit le remplacement du foyer n° 0773 de la rue Léon Blum.

L'opération représente un montant de 1 663.28 € TTC qui correspond au projet établi par le SDE 24 proposé en annexe.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance) soit un montant estimé à 900.94 € HT.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : Cela va aller très vite. Il s'agit, pour une valeur de 900,94 € hors taxes pour la commune pour un marché de 1 663,28 € toutes taxes comprises qui concerne un luminaire à remplacer sur le territoire de la commune, rue Léon Blum.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Jean-Marc MATHIAS, Mme Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry CIPIERRE

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux a transmis au Maire le rapport d'activité 2021 accompagné des comptes administratifs,

Ce rapport d'activité, <https://www.calameo.com/books/006362740befcfd989a>, doit faire l'objet d'une présentation en séance du Conseil municipal publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Conseil municipal prend acte de la présente communication.

DÉBAT

M. le Maire : Je vais vous en faire un bref mais néanmoins détaillé rapport. Donc la communauté d'agglomérations du Grand Périgueux c'est 43 communes, 104 000 habitants, 1 000 km² de surface. Il y a un Président, Jacques AUZOU, 15 vices-présidents, 27 conseillers délégués. La marche est ainsi faite : un Conseil exécutif par semaine composé de 18 membres dont le Président et les 15 vices-présidents, un Bureau communautaire mensuel des 43 maires + les vices-présidents qui ne sont pas maires, c'est à dire 54 membres, et 7 fois par an le Conseil communautaire. Voilà pour ce mode de fonctionnement, et évidemment comme en Conseil municipal, il y a des commissions qui travaillent sur des sujets qui après sont mis en délibération. Je rappelle les compétences obligatoires du Grand Périgueux :

- Le développement économique : alors moi j'ai juste fait un rapport, ce qui est fait à Coulounieix-Chamiers au niveau du Grand Périgueux. En particulier au niveau économique il y a eu la zone d'activité économique de Créa@Vallée-Nord, et il va y avoir l'aménagement dans quelques temps septembre 2023 de la zone de Cré@Vallée-Est. Donc c'est le Grand Périgueux qui s'occupe de l'économie et qui s'occupe aussi de l'aire d'accueil des Gens du voyage, je vous rappelle que l'on a une aire d'accueil des Gens du voyage sur la commune où des travaux ont été faits.

- La politique de l'emploi,

- Évidemment l'urbanisme avec le PLUI et le Règlement local sur la publicité intercommunale que l'on a voté ici même il n'y a pas longtemps.

- Évidemment l'aménagement avec la mobilité, Péribus, dont de nombreuses lignes passent à Coulounieix-Chamiers et je rappellerai le BHNS qui va de Coulounieix-Chamiers à Boulazac, donc toute l'avenue du Général de Gaulle a été refaite, les parcs relais.

- Ensuite l'équilibre social de l'habitat, donc soutien au logement social. Lorsqu'il y a eu la fusion de Périgueux Habitat et de Dordogne Habitat pour donner Grand Périgueux Habitat puis Périgord Habitat, le Grand Périgueux a, puisqu'il y avait quand même des problèmes de gestion financière, le Grand Périgueux a donné 8 millions d'euros sur plusieurs années et donc doit verser 800 000 € par an à Périgord Habitat pour soutenir le logement social. Tout cela vu avec la CGLLS. La réhabilitation du parc privé avec Amélia 2, et je rappelle mais on le verra peut-être un peu plus tard, l'ANRU puisque le Grand Périgueux participe aussi (en moyenne 10 %) sur l'investissement au niveau de l'ANRU.

- Ensuite la gestion des milieux aquatiques, la promotion du tourisme vous l'avez tous vu dans l'actualité, cela a été la séparation avec Périgueux, l'assainissement, donc c'est important et

l'eau puisque c'est «Eau cœur du Périgord» cela nous concerne, il y a un regroupement des syndicats d'eau.

C'était pour les compétences obligatoires.

Optionnelles :

- La voirie, en particulier ce qui nous intéresse ce sont les itinéraires alternatifs avec le travail sur l'itinéraire alternatif qui va de Marsac aux Quatre routes à Coulounièix-Chamiers : l'itinéraire de Marival, déjà il y a eu 250 000 € qui ont été mis pour le restaurer et en attendant qu'il soit refait, c'est le Grand Périgueux qui va le refaire.

- Les équipements sportifs et culturels : alors vous savez qu'il y a les piscines, la piscine de Niversac va être inaugurée le 8 juillet mais elle a commencé pour les écoles et les collèges c'était la semaine dernière je crois.

- Les parcs urbains, bon si vous avez lu l'actualité, le projet Silôt a été voté au dernier Conseil communautaire à l'unanimité. Il y a eu un Comité de pilotage que nous avons présenté au Préfet. Le Préfet est venu lundi visiter le Silôt et les autres réalisations du Grand Périgueux (Aliénor et le parvis de la gare avec la passerelle). En ce qui concerne le Silôt, vous le savez tous c'est un parc urbain dédié aux cultures urbaines : bmx, skate, roller, danse, capoeira, les musiques hip hop urbaines, aussi la création artistique graff, ainsi de suite. C'est aussi un deuxième volet d'économie sociale et solidaire avec, cela a été validé, 30 000 à 40 000 € pour faire le bilan de l'économie sociale et solidaire sur l'agglomération. Déjà nous avons sur la commune trois gros partenaires d'économie sociale et solidaire : AFAC, EMMAÛS et 3S on ne parle pas de gros acteurs de l'économie sociale et solidaire sur la commune. Et troisièmement, c'était le tiers-lieu, lieu de rencontres que ce soit au niveau du numérique avec le problème de l'inclusion numérique qui va devenir un totem de l'inclusion numérique sur le Grand Périgueux et donc cela fait partie justement du social pour essayer dans la ruralité de permettre à certaines personnes qui sont exclues du numérique d'aller vers pour en faire. Un lieu de rencontres associatives, un lieu de rencontres avec les citoyens situé dans le quartier prioritaire de la ville. Il y aura un restaurant, un bar, une salle d'auditorium pour des concerts, 200 personnes assises, un espace dehors avec sur le parvis une scène tournée vers le parvis sur l'autre côté sur la prairie pour éventuellement faire des concerts et d'autres activités culturelles comme le théâtre, la danse...un espace de co-working cela fait partie du tiers-lieu, travailler ensemble avec les associations, avec les partenaires culturels voire même des jeunes qui pourront s'initier à l'informatique et développer éventuellement leur activité numérique. Une salle dédiée à l'exposition de tout ce qui sera fait sur place mais aussi des expositions culturelles etc. Voilà j'ai à peu près fait le tour mais par contre la transition écologique c'est transition numérique transition écologique, on pourra réfléchir à cette transition écologique mais en même temps des espaces dédiés à l'agriculture de proximité avec la nurserie de graines, la micro ferme urbaine, les espaces interstitiels. Je crois que j'ai à peu près tout dit sur le Silôt. Alors au point de vue calendrier le permis de construire va être déposé la semaine prochaine parce qu'il était hier sur le bureau de Jacques AUZOU, donc le temps qu'il signe ou peut-être cette semaine d'ailleurs, ensuite l'appel d'offres, première pierre en septembre-octobre et livraison normalement premier trimestre 2025. En même temps que de travailler sur la construction il y a un travail qui est fait par le Grand Périgueux car il a repris la gestion du Silôt avec Julie ANDRAUD qui a déjà rassemblé les associations qui travaillaient dessus et d'autres associations déjà qui sont venues se greffer pour travailler sur le contenu. Voilà donc c'est 12 millions d'euros qui vont être investis par le Grand Périgueux sur la commune de Coulounièix-Chamiers avec, et là je tiens à le préciser, l'État qui va mettre 1,5 millions dessus, ce qui signifie que le projet intéresse les collectivités et en particulier l'État, 1,5 millions de la Région tout cela est acté, 1,5 millions du Département, 400 000 de l'Europe et le reste, 2 millions d'euros pour le Grand Périgueux. Donc c'est un exemple concret comme par exemple Marival cela va être 2 à 3 millions d'euros qui vont être mis par le Grand Périgueux sur la commune. L'environnement PCAET biodiversité, les actions sociales ce sont les crèches, on a une crèche sur la commune, le CIAS, l'ALSH c'est eux qui gèrent les ALSH puisque l'on a transféré cette compétence qui n'était

pas une compétence obligatoire mais que la mairie de Coulounieix-Chamiers a choisi de transférer et vous l'avez entendu l'ALSH des Crouchoux va être refait, en tout cas réhabilité, modernisé. C'est pareil c'est de l'argent du Grand Périgueux qui va être mis à la disposition des activités des gens de la commune de Coulounieix-Chamiers et des environs parce qu'il y a 170 places et jusqu'à présent il était utilisé à peine à la moitié, à peine 80.

Les supplémentaires :

- L'assainissement, les chemins de randonnées, les Pays de l'Isle, les entrées de ville. Alors là on va travailler deux actions sur les entrées de ville : l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue qui est à Notre Dame de Sanilhac, la route de Bergerac. Bon j'ai résumé brièvement ce que faisait le Grand Périgueux mais je pense que c'était intéressant que tout le monde le sache et surtout les investissements que fait le Grand Périgueux sur la commune de Coulounieix-Chamiers. Vous avez ce « Trait d'union » qui est sur votre table mais déjà à la louche ce sont 20 millions d'euros au moins qui sont mis en quelques années sur la commune de Coulounieix-Chamiers. Voilà. Vous avez des questions sur le rapport d'activités ? Oui.

M. Patrick CAPOT : D'abord pour vous dire notre frustration M. le Maire, de ne pas avoir pu avoir accès au document en ouvrant le lien qui nous était présenté dans la délibération du bilan d'activités à l'ordre du jour.

M. Sebastien CATAÏ : Je viens de cliquer dessus M. CAPOT.

M. Philippe GORY : Avec Idelibre cela ne marche pas.

M. Patrick CAPOT : Je vous ai fait la démonstration tout à l'heure M. CATAÏ, on n'a pas pu, et je vous dis notre frustration.

M. le Maire : Bon là c'est un problème technique

M. Patrick CAPOT : Autant vous présentez les compétences de l'agglomération mais bon on commence à en connaître la teneur, mais sur le bilan d'activités, effectivement cela mérite je crois, une autre présentation selon nous. Pour autant nous souscrivons favorablement au rapport d'activités, et à double titre nous réjouissons de l'intérêt suscité et vous l'avez souligné, par le projet Silôt qui diffère sur la forme quelque peu par celui présenté le 07 Juillet 2019 initié par Jacques AUZOU, Jean-Pierre ROUSSARIE et les conseillers communautaires du mandat précédent après un déplacement à Aurillac. Ce projet mené avec les associations, en particulier celle-ci sur la commune, All Board Family, qu'il faut saluer pour sa persévérance et le travail qu'elle accomplit quotidiennement pour la promotion et les pratiques de cultures urbaines sur notre commune et au-delà, sur l'agglomération du Grand Périgueux, participera ainsi au rééquilibrage de la diversité culturelle entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. Aujourd'hui avant même sa réalisation, ce « lieu de référence » présenté par la presse locale aujourd'hui du reste, dans des coûts moins extravagants avoisinant 9 millions d'euros, ce qui permettra d'accompagner les associations et les partenaires. Nous ne doutons pas de son intérêt parce qu'en la matière peu de projets émergent sauf dans les grandes métropoles donc avec Agissons Ensemble nous saluons cette ambitions présentée comme interface entre les quartiers prioritaires du Toulon, du Gour de l'Arche et Chamiers. Les mots de Julie ANDRAUD donnent là tous leurs sens au projet Silôt : Son importance c'est son contenu ! Jacques AUZOU le dit à sa manière et n'y va pas par quatre chemins, il faut un lieu pour les jeunes de 15 à 25 ans... Personnellement je trouve le message fort et apaisant car on ne peut pas faire de la politique sans donner un espoir concret aux générations futures car c'est par l'inaction sociale et culturelle aux abords des friches urbaines, sur terreau d'exclusion, que naissent les désillusions de l'action publique. La résignation politique porte des rejets nauséabonds pour preuve : les résultats des votes et taux de participation en France aux dernières élections nationales comme

sur notre commune en disent long, ils appellent à un sursaut ; la prise de conscience démocratique viendra de luttes, de partage d'idées, de perspectives de progrès social et sociétal ; nous, élu(es) y avons toute notre place pour peu que les moyens de nos compétences nous soient donnés (et je pense notamment aux moyens qui dépendent de l'État) ! Oui il manquait une dimension sociale et culturelle à l'agglomération du Grand Périgueux, même si elle n'est pas directement en compétence (mais nous sommes convaincus que cela viendra au-delà des équipements) parce que les mairies, les associations ne peuvent répondre seules ou isolées à la nécessité d'établir des passerelles culturelles entre générations y compris avec les communes plus rurales qui sur certains aspects font preuve d'originalité en actions sociales et interventions solidaires. Un Chamiers aux équipements modernes et refait à neuf depuis la rue du Général de Gaulle, le Centre Social puis le Silôt et le futur gymnase, concrétise une ambition c'est une bouffée d'air ! Qui en a la paternité est anecdotique au regard de l'urgence, mais pour en être digne et ce propos rejoindra le point 1 de ce conseil, il serait judicieux pour l'ensemble du bas-Chamiers de ne pas rester à contre temps de ces rénovations en l'accompagnant de rues présentables comme du côté de Tananarive et Jules Ferry pour lesquelles d'ailleurs vous nous invitez à l'inauguration vendredi prochain. En conclusion, en politique il faut de la persévérance mais aussi de la cohérence. Merci.

M. le Maire : Merci M. CAPOT. Je vois que l'on est d'accord, vous saluez le Silôt qui est l'œuvre du Grand Périgueux. Alors juste deux précisions, c'est vrai que l'ambition du Président AUZOU c'est pour les jeunes de 15 à 35 ans car maintenant les jeunes sont encore plus jeunes à 35 ans mais pas que. Certes je pense qu'il y aura diverses activités, que ce sera un lieu de rencontres et je pense qu'il sera intergénérationnel et que des gens de 60 ans et plus pourront évidemment le fréquenter, il ne faut pas être restrictif. En plus il y a cette dimension puisque l'on dit «cultures urbaines» mais il y a aussi cette volonté de réunir l'urbain au rural. C'est à dire que les jeunes ruraux pourront venir ici par différents moyens mais il y a ce problème à l'heure actuelle de la mobilité sur lequel nous réfléchissons pour que les jeunes alentour puissent venir à Coulounieix-Chamiers. Et c'est un projet non pas de Coulounieix-Chamiers mais c'est un projet d'agglomérations voire au ras départemental voire plus. Donc je ne me suis pas étalé sur le sujet parce que l'on pourrait dire autre chose et en particulier le phénomène passerelle qui n'a pas pu se faire vers la Filature et le Gour de l'Arche mais il y aura la passerelle du pont de Coutras qui va rejoindre le Silôt. On va refaire le chemin de halage 300-400 mètres pour arriver au Silôt, et de l'autre côté cela débouche vers la Filature, mais tout cela parce que je pense qu'il faut travailler en synergie et en particulier avec Périgueux parce que c'était cela le but. Et pour rejoindre la Filature qui a un aspect sportif et un aspect culturel, le Sans réserve avec pareil l'aspect culturel mais aussi la plaine des sports de Périgueux avec le stade de rugby, le COPO, le foot, le tennis, l'athlétisme. Donc tout cela c'était dans un concept de travailler ensemble avec la ville de Périgueux et l'agglomération pour réaménager cet espace Est de Périgueux. Et en même temps avec le Sernam avec tout ce qu'il va se passer dans le Sernam et les 1 500 employés qui vont venir là. Voilà, donc on ne va pas s'étaler plus sur le Silôt, je vous remercie et maintenant on va passer à la suite. Alors vous m'aviez posé plusieurs questions lors du dernier Conseil municipal : premièrement que l'on fasse une motion concernant la disparition l'an dernier du cyclo-cross. On l'avait rédigée et on a eu une lettre que je vais vous lire : «M. le Maire, nous vous confirmons que le cyclo-cross des Crouchoux aura bien lieu le dimanche 17 décembre prochain. Nous avons également déposé une demande de championnat régional auprès du Comité Nouvelle Aquitaine de Cyclisme pour cette date». C'est l'entente cycliste Trelissac Coulounieix-Chamiers qui nous a envoyé cela. Pour décembre c'est bon et donc pérennisation pour les années à venir donc nous n'avons pas besoin à priori comme nous avons cette lettre, de faire une motion que nous aurions évidemment faite ensemble pour cette manifestation qui était à Coulounieix-Chamiers. Deuxièmement vous m'avez parlé, interrogé sur « Territoire olympique 2024 » : j'ai eu l'occasion d'en parler avec M. Philippe GORY, excellente interrogation, et donc on a tout de suite réuni les services en interne avec les

deux associations partenaires de nos secteurs enfance et jeunesse, All Board Family et le Centre Social Saint Exupéry. Et donc comme vous, je tiens à féliciter All Board Family pour son action au Silôt et pour d'autres actions qu'il fait sur la commune et je tiens à dire que cet été, pour déjà s'approprier le lieu du Silôt, j'y reviens décidément en ce moment c'est une obsession, il y a plein d'activités, sept concerts, et comme l'an dernier, plein d'activités diurnes pour toutes les populations, qu'elles soient jeunes, moins jeunes, on peut y aller en famille, voilà. On a ciblé les vacances de Pâques, avec toutes les actions on veut les labelliser «Terre de jeux 2024» et «Impact 24» et on a établi un plan d'actions autour des Jeux Olympiques 2024, la Coupe du monde de rugby, le sport santé, l'handisport et les activités périscolaires dans la semaine olympique du 3 au 7 avril pour sensibiliser les enfants aux valeurs de l'olympisme, découvrir les disciplines olympiques et paralympiques, changer le regard des plus jeunes sur le handicap. Travailler avec l'Éducation Nationale autour du projet transversal «les Jeux Olympiques 2024», on va travailler sur la semaine olympique, travailler sur la semaine de l'handisport et on a mis en place un Comité de pilotage d'animation animé par Eric DABOIR, Chrystelle GIBIAT, Eric PEZON et composé de différentes personnes de la mairie pour travailler justement sur ce projet. En outre, étape 2 réunion avec le tissu associatif, normalement ce sera le 2 mai mais on n'a pas encore la date, pour soutenir et accompagner le milieu associatif. Lien avec les associations locales pendant les vacances scolaires, organisation d'événements forts : forum des associations, rencontre d'athlètes, journée collectif. Donc la commune accompagnera toutes ces manifestations par le prêt de matériel et la mise à disposition de personnel. Identification du label «Terre de jeux», des actions portées par les clubs, programme en particulier en direction des écoles, et communication, planification par le service communication. Création aussi d'un Comité de pilotage c'est en projet avec les différents acteurs : ASPTT, COCC, All Board Family, Centre Social. Donc on travaille là-dessus. Troisième chose que vous me demandiez, le problème des médecins : alors la situation a évolué depuis le dernier Conseil municipal, les deux médecins puisque M. VESCHAMBES s'en va il va se salarier, je l'ai dit au Conseil départemental que le fait de salarier des médecins c'était une très bonne idée...

M. Patrick CAPOT : Inaudible

M. le Maire : C'est une bonne idée mais le problème il est que beaucoup de médecins veulent se salarier parce que les conditions...à 6 000 € par mois, 35 heures, bon ils comprennent où est leur intérêt. En attendant les médecins libéraux ce sont des faits, ils font à peu près deux à trois fois plus de clients par jour...

M. Vincent BELLOTEAU : Des clients vous avez raison.

M. le Maire : De ?

M. Vincent BELLOTEAU : Ils font des clients c'est vrai.

M. le Maire : De clients ou de patients je me suis mal exprimé. Je vous remercie de reprendre mon vocabulaire ! De patients par jour, donc s'ils en font trois fois moins les autres cela va accentuer la désertification médicale. Parce qu'à un moment donné il y a un panel de médecins, si certains vont là et qu'ils travaillent trois fois moins ou qu'ils voient trois fois moins de patients, il faudra bien en trouver quelque part. Donc les deux qui restent nous ont demandé le Pays de l'Isle. Dès que le Pays de l'Isle s'en va c'est à dire entre le 12 et le 15 juin, après on va faire des travaux suivant leurs souhaits. Les deux médecins viendront il y a la possibilité de faire quatre à cinq salles avec un accueil etc pour que ce lieu devienne attractif pour des jeunes médecins en particulier qui les remplacent. Et j'ai déjà eu des demandes de médecins pour venir sur la commune. Alors après moi je mets en parallèle parce que c'est quand même du privé et il faut qu'ils s'entendent je ne peux pas les forcer ! Disons que l'on a plus ou moins résolu à courte

échéance la problématique des deux médecins sur la commune et voire d'autres. Vous avez des questions ? Oui allez y. Oui c'est vrai il n'y a plus de questions, excusez-moi. Après, il y a eu plusieurs questions qui ont été mises à l'ordre du jour. La première vous voulez commencer M. GUILLEMOT ? Vous avez la parole.

M. Lucas GUILLEMOT : Merci M. le Maire. Ne vous inquiétez pas je vais être assez court parce que c'est une information qui a déjà un petit peu circulé et qui restera une surprise pour pas grand monde, mais j'ai eu une opportunité professionnelle qui va me pousser à m'expatrier et donc je vais quitter mon poste d'adjoint au 1^{er} juin prochain. Je voulais juste prendre la parole ce soir rapidement pour remercier les élus du groupe majoritaire avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, les remercier pour leur engagement et leur soutien et aussi bien sûr les services municipaux notamment ceux avec lesquels j'ai travaillé au quotidien que ce soit les Ressources humaines, la Communication, la Citoyenneté et bien sûr la Direction Générale. Et enfin remercier bien sûr M. le Maire pour sa confiance, son amitié et son soutien pendant ces trois années de mandat. C'est une expérience qui aura été pour moi assez exceptionnelle et que j'ai eu la chance de pouvoir vivre. Je souhaite vraiment que l'équipe municipale avec laquelle j'ai été élu continue dans ce sens toujours avec le sérieux et dans l'intérêt des Colomniérois.

M. Patrick CAPOT : L'opposition y veillera M. GUILLEMOT !

M. le Maire : Merci M. GUILLEMOT. Moi j'ai été ravi de travailler avec vous au service des gens de Coulounieix-Chamiers. Je pense que je vous regretterai, nous vous regretterons, même l'opposition ! Mais bon vous êtes jeune, vous avez une opportunité, écoutez vaguez, allez de l'avant, ayez plein d'aventures et je vous souhaite une vie très heureuse et revenez nous voir de temps en temps ! Alors après j'ai une lettre que je vais vous lire, une lettre de M. Patrick BOISSEL : «M. le Maire, j'ai l'honneur de vous informer de la création d'un nouveau groupe au sein du Conseil municipal qui porte le nom de «Renouveau». Les conseillers municipaux membres du groupe sont les suivants : M. Patrick BOISSEL et M. Jean-Louis POMIER.» Alors M. BOISSEL premièrement il faudra refaire cette lettre parce qu'elle n'est pas recevable, il faut qu'elle soit signée des deux membres du groupe, et deuxièmement il faut que vous précisiez le nom du Président du groupe. Alors en plus moi je n'ai juste qu'une remarque à faire sur le nom, je ne savais pas que vous étiez Macronien parce que «Renouveau» c'est le nom du groupe d'opposition au Département, centriste, qui s'appelle «Renouveau Dordogne» et je crois que c'était le nom de la liste Macronienne aux Européennes. Alors je ne sais si vous êtes Macroniens, je ne le savais pas, mais il faudra me mettre ceci en règle pour le prochain Conseil municipal en juin.

M. Patrick BOISSEL : M. le Maire je peux vous répondre ?

M. le Maire : Non non, je vous donnerai la parole après évidemment. Moi j'ai été surpris de découvrir ce nom «Renouveau» puisque comme je l'ai dit je suis Président du groupe Renouveau qui est centriste, au Département. Je suis surpris de vous inspirer à ce point...cela ne vous intéresse pas à priori ? Je suis surpris de vous inspirer à ce point alors qu'il aurait été plus clair de l'appeler «Reconquête» et je prendrai acte lorsqu'il sera déposé, et donc officiel de la création d'un groupe très très très à droite, en plus je crois que vous êtes d'inspiration de M. ZEMMOUR parce qu'à priori le nom «extrême» a l'air nauséabond, moi je dis c'est juste au niveau de l'échiquier politique il faut savoir se situer. Ce n'est pas un jugement de valeur, quand je dis «extrême» je vais dire très très très à droite. Alors donc à Coulounieix-Chamiers dans ce Conseil municipal comme à l'Assemblée Nationale, l'ensemble de l'échiquier politique sera représenté au Conseillers municipaux de Coulounieix-Chamiers de très très très à gauche puisque là pareil le mot «extrême» a l'air de déranger juste la gauche Républicaine et socialiste, le centre et la droite qui est représenté par la majorité municipale et le très très à droite

Zemmourien. A la différence que contrairement à l'Assemblée Nationale, notre majorité n'est pas relative ici et deuxièmement j'espère que dorénavant dans ce Conseil municipal ce ne sera pas comme à l'Assemblée Nationale l'invective de la cacophonie et pas la place à la démocratie et à l'écoute. Je fais le souhait ; jusqu'à présent la démocratie a bien marché, on s'écoute, moi je suis un démocrate contrairement à ce qui a été dit aussi où j'étais traité de dictateur ce qui est quand même assez aussi nauséabond et je ne pense pas que je le sois, je pense être relativement démocratique ou au moins que je me connaisse moins même mais à 64 ans je crois que j'ai fait mon introspection. Coulounieix-Chamiers accueillera donc un des premiers groupes politiques très très à droite au sein d'un Conseil municipal en Dordogne, dont les membres ont été élus je dois le dire, sur une liste modérée et sur un programme non dogmatique choisi par tous. Donc maintenant nous prenons acte de cette décision. M. BOISSEL vous avez la parole et après je donnerai la parole à M. POMIER qui la demandait aussi.

M. Patrick BOISSEL : Alors juste une remarque sur «Renouveau», je ne pense pas que les macronistes aient le monopole du «Renouveau» d'ailleurs les événements récents nous montrent que ce n'est pas du Renouveau mais c'est l'ancienne politique qui est en œuvre. Donc pour «Renouveau» nous allons prouver que l'on peut avoir du renouveau à Coulounieix-Chamiers. D'autre part nous espérons représenter la voie de la droite bien oubliée dans ce Conseil et donc nous mettrons en œuvre et vous montrerons qu'il y a une droite à Coulounieix-Chamiers, pas une droite extrême, une droite nationale, une droite française, une droite classique mais une droite qui existe à Coulounieix-Chamiers et qui sera représentée désormais.

M. le Maire : Il me faudra le Président du groupe, vous savez...

M. Patrick BOISSEL : Oui pas de problème.

M. le Maire : M. POMIER vous avez la parole.

M. Jean-Louis POMIER : Oui merci. M. le Maire, mes chers collègues je voulais vous faire part de ma décision de quitter le groupe majoritaire, ce n'est pas une décision facile, j'imagine que vous le comprendrez, mais avant de vous le développer, je serai assez court M. le Maire ne vous inquiétez pas, avant de vous développer les raisons qui motivent ma décision, je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire M. le Maire qui je pense s'égare un petit peu je ne sais pas si c'est la fin du Conseil et la fatigue mais je ne comprends pas bien. Il reprend les éléments de langage probablement nationaux puisqu'il semblerait que tout ce qui n'est pas macronien ou macroniste soit d'extrême gauche soit d'extrême droite.

M. le Maire : Ah non vous avez mal compris.

M. Jean-Louis POMIER : Vous avez une conception de la démocratie qui est assez curieuse. Alors je vais vous dire une chose, juste une observation : si vouloir la baisse de la fiscalité et vouloir une politique différente pour la ville de Coulounieix-Chamiers c'est être d'extrême droite, alors je veux bien M. le Maire, être qualifié d'extrême droite. Alors je voulais juste vous dire les raisons qui motivent ma décision très rapidement puisque beaucoup de choses ont déjà été dites et pour beaucoup de choses je les partage. La première raison et je vous l'ai dit en privé, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, rien n'a changé à Coulounieix-Chamiers et ce n'est pas mon avis personnel parce que si c'était que mon simple avis cela ne vaudrait pas grand-chose. Quand on parle à la population et je parle à la population, et bien ils me disent «qu'est ce qui a changé à Coulounieix-Chamiers ?» Vous avez une politique M. le Maire avec votre majorité, qui est je dirais comptable et à très court terme. Alors M. BELLOTEAU tout à l'heure paraphrasait Dalida en disant «les paroles, les paroles, les paroles», moi je dirais que c'est plutôt «prudence, prudence et encore de la prudence». Voilà votre politique, résumée, à Coulounieix-Chamiers.

Deuxième élément ou deuxième point qui motive ma décision et vous le savez M. le Maire : la raison essentielle de mon engagement auprès de vous à Coulounieix-Chamiers c'était la baisse de la fiscalité, c'était un engagement de campagne. Il était prévu que cette baisse soit échelonnée et soit durable durant tout votre mandat. Or non seulement vous avez renoncé à votre promesse de campagne et vous pourrez me dire tout ce que vous voudrez, la vérité est devant nos yeux c'est à dire que année après année votre budget ne prend pas en compte cette baisse de la fiscalité et je dirais même mieux c'est que vous avez même voté une hausse des taux dans une autre Instance, probablement pour des raisons politiques ou de subventions. Donc je vous le dit, je ne peux pas admettre que l'on renonce, pour moi lorsque l'on fait un engagement on le suit et on ne peut pas renoncer à cet engagement comme cela. Les Colomniérois qui sont propriétaires à Coulounieix, on ne peut pas dire que ce sont de riches propriétaires fonciers qui pourraient supporter une hausse de la fiscalité. Et tout à l'heure, en face de moi il a été dit qu'en fait les Colomniérois vont supporter une hausse de cette fiscalité ne serait-ce que par l'augmentation des bases de taxe foncière. Et troisième élément et je terminerai par cela, il n'est pas local il est national. Je vous ai dit M. le Maire lors de mon engagement, que je n'étais pas « Macron compatible » et que je ne le serai pas. Je pense que ce n'est pas une surprise pour vous. J'observe d'ailleurs qu'à l'époque vous ne l'étiez pas non plus. Vous avez progressivement et c'est votre droit, dérivé vers cette majorité pour l'épouser aujourd'hui. Alors c'est votre droit mais il faut l'assumer. Les événements récents nationaux me conduisent à me conforter encore plus ou me confortent encore plus dans ce choix de ne pas être macronien. La politique qui est mise en œuvre aujourd'hui et je conclurai par cela, elle est non seulement j'allais dire, stupide, injuste et inefficace. Alors voilà les raisons de mon choix de siéger aujourd'hui dans un nouveau groupe que nous avons souhaité appeler « Renouveau » parce que mon collègue l'a très bien dit, le renouveau n'est pas simplement macronien, d'ailleurs plus personne ne le pense que le renouveau est macronien, et je serai plus libre dorénavant, non pas dans une obstruction systématique mais simplement à vous apporter des solutions que j'espère novatrices pour la commune, pour lui redonner véritablement un vrai renouveau. Voilà merci.

M. le Maire : M. GUILLEMOT vous avez la parole.

M. Lucas GUILLEMOT : Merci M. le Maire. Je voulais simplement répondre à quelques éléments, déjà rappeler qu'il aurait été de bon aloi de présenter cette décision à l'ensemble du groupe majoritaire avec lequel vous avez été élu plutôt que de le présenter en Conseil municipal, ce qui pouvait venir dans un deuxième temps. Concernant la liberté sur laquelle vous avez conclu, je crois que vous avez rarement été privé de liberté, de liberté de présenter votre point de vue en groupe majoritaire, liberté qui vous a été donnée et qu'il y a eu un vote qui a été unanime contre votre opposition. A mon avis, vous avez eu la liberté ensuite malgré cela de ne pas respecter la discipline de groupe puisqu'une décision collective avait été prise et que vous avez fait le choix de vous en affranchir mais en effet vous avez été libre de cela et il n'y a eu aucune conséquence puisque l'on n'est pas du tout dans ce type d'opposition. Donc la liberté je vous souhaite en effet qu'elle soit plus grande aujourd'hui même si je ne vois pas trop comment elle a pu être entravée jusque là. Sur la baisse de la fiscalité en effet nous y étions engagés, le Maire l'a dit à plusieurs reprises on ne va pas non plus encore s'étaler là-dessus, par contre dire que l'on s'était engagés à ce qu'elle soit échelonnée sur le mandat c'est faux, aucun texte de campagne précise que nous étions engagés à une baisse échelonnée sur le mandat donc maintenant nous prenons acte de votre décision de quitter le groupe majoritaire dans lequel vous ne siégez déjà plus beaucoup depuis quelques temps, et nous tenions à rappeler que lors des dernières réorganisations des commissions municipales, vous aviez fait le choix de ne siéger dans aucune de ces commissions municipales. Donc nous espérons que cette fois cela vous permettra de siéger un peu plus fréquemment et de retrouver un nouvel élan dans votre engagement municipal.

M. le Maire : Et bien écoutez sur ce on va conclure...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Comment ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Non non on va conclure, c'est fini. Je n'allais pas vous donner la parole, je sais que vous la prenez souvent M. BELLOTEAU mais là dans ce cas précis vous avez assisté à ce qui est en politique, des choses qui existent.

Inaudible

M. le Maire : Non non là c'est fini. Pardon je n'ai pas compris ?

M. Vincent BELLOTEAU : Juste M. le Maire, pardonnez moi et après on vous libère, vous pourrez rentrer dans vos foyers, c'est très important M. le Maire. Comme vous le savez on a été interpellés par des camarades de lutte...

M. le Maire : Oui

Ah vous êtes au courant ? Concernant les difficultés qui s'annoncent et on ne peut que le regretter, du technicentre appareil deux voies EIV ici à Chamiers M. le Maire. Les représentants CGT cheminots sont venus vous voir et en même temps que vous, ils nous ont, comme je vous l'ai dit à travers les luttes, mobilisé pour nous demander s'il était possible de réactiver ce que l'ancienne municipalité sous l'égide de Jean-Pierre ROUSSARIE avait mis en œuvre...

Mme Mireille BORDES : Claude BERIT-DEBAT.

M. Vincent BELLOTEAU : Claude BERIT-DEBAT, avec l'appui du Maire de Coulounieix-Chamiers, le Comité de vigilance en soutien à ce fleuron de l'industrie ne périclité pas et comment des élus pouvaient mobiliser autour d'eux et faire entendre raison notamment aux commanditaires qui passaient les commandes auprès du technicentre. Bref dans ces conditions à priori M. le Maire, vous vous êtes engagé, il est d'accord pour que je le nomme, il s'appelle Jerome JEAN...

M. le Maire : Oui oui

M. Vincent BELLOTEAU : Vous êtes d'accord pour réactiver le comité de vigilance et que nous en fassions, pardonnez-moi, et je conclus, et que nous en fassions au titre du groupe Agissons Ensemble, élus de la commune, partie. Donc on se permettait de vous solliciter en fin de Conseil pour savoir ce qu'il en était M. le Maire. Merci.

M. le Maire : J'ai rencontré comme vous le savez M. JEAN Jerome, je n'ai pas eu l'occasion parce que l'on n'a pas eu le temps et avec le Conseil municipal je vais le présenter à tous les élus et comme nous sommes un groupe démocratique ils décideront. Mais je pense que l'intérêt de la commune va dans le sens que nous faisons ce comité de vigilance, avec vous, et même s'il faut faire une motion commune de défense de l'intérêt industriel de la commune de Coulounieix-Chamiers puisqu'il y a 70 salariés ce qui fait quand même des familles qui vivent ici ou pas mais peu importe mais je crois qu'il faut défendre ce potentiel industriel de la ville de Coulounieix-Chamiers. Donc je vais voir comment l'organiser avec mon groupe et j'appellerai

d'ailleurs les deux ou trois groupes s'ils veulent participer mais parce que je crois que l'on peut être tous d'accord même si l'on a des options politiques différentes. Je crois que l'on travaille tous pour l'intérêt de la ville de Coulounieix-Chamiers, parfois on a des chemins qui divergent, mais je crois que c'est le but. Évidemment je vous appellerai à ce moment-là. Mme BORDES ?

Mme Mireille BORDES : Inaudible...J'ai entendu que le Gouvernement avait un projet parce qu'il était le seul en France alors je ne sais plus le projet, un savoir faire à sauver. Donc je rappelle que dans ce technicentre il y a...

M. le Maire : Je n'entends pas bien Mme BORDES, et après on arrête.

Mme Mireille BORDES : Dans ce technicentre ils ont fait comme moi ils ont vieilli mais je pense qu'ils ne sont peut-être pas partis à la retraite. Il y avait un vrai savoir faire sur l'aiguillage pour traverser une partie d'un bras de...et c'était le seul endroit en France où cela avait été réalisé. Donc peut-être que M. le Maire nous pourrions nous appuyer sur l'autre décision pour qu'effectivement ce savoir faire puisse perdurer.

M. le Maire : Alors Mme BORDES j'ai demandé à M. JEAN Jerome, il y a des chiffres qui sont très intéressants sur le savoir faire. Le besoin de renouvellement de ces aiguillages est de l'ordre de 15 000. On en fabrique x ici, il y a un deuxième lieu où on en fabrique mais les deux lieux, il y a une boîte privée qui le fait aussi, ne va pas compenser le besoin qu'il faut donc il faudrait doubler, tripler, et même en doublant ou triplant la production ici on ne serait pas dans le fait de remplacer ces aiguillages qui sont essentiels à la sécurité. Donc je leur demande les chiffres pour le jour où l'on fait une motion et s'il faut la porter au niveau de l'État puisque je suis macronien, on le fera et j'espère qu'on le fera ensemble.

Mme Mireille BORDES : Oui mais ce que je veux vous dire j'entends tout ce que vous dites, mais il faudrait essayer de retrouver le projet en question parce que je l'ai oublié, mais je savais qu'à l'époque où je m'y étais intéressée en tant que Conseillère Départementale c'était cette seule réalisation qui était faite là.

M. le Maire : Merci, bonne soirée à tous.

Le Conseil municipal prend acte de la présente communication.

Fin de la séance à 21h15.

La secrétaire de séance,

Nathalie BOUCHET



Le Maire,



Thierry CIPPIERRE

